



Rapport annuel de gestion **2009-2010**

Ministère du Conseil exécutif

Québec 

Rapport annuel de gestion **2009-2010**

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-59960-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-59961-6 (version électronique)

ISSN 1709-6227

© Gouvernement du Québec, 2010



Imprimé sur du papier contenant
100 % de fibre recyclées
postconsommation

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2009-2010. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', with a long horizontal line extending to the left.

Jean Charest

Québec, septembre 2010

Monsieur Jean Charest
Premier ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère du Conseil exécutif, soit le soutien et le conseil au gouvernement dans l'élaboration et dans la réalisation de son programme d'action, le soutien à l'exercice des responsabilités ministérielles à l'égard de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allégement réglementaire, ainsi que la coordination des communications gouvernementales. Il fait état des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010*, ainsi que dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Le rapport rend compte des autres exigences auxquelles doit satisfaire le ministère du Conseil exécutif et qui découlent du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère du Conseil exécutif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général du Conseil exécutif,

A handwritten signature in black ink, reading 'Gérard Bibeau' in a cursive style.

Gérard Bibeau

Québec, septembre 2010

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif	9
Rapport de validation de la vérification interne	11
Introduction	13
Présentation générale	15
Sommaire des principaux résultats	18
Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le <i>Plan stratégique 2009-2013</i> et dans le <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010</i> du ministère du Conseil exécutif	23
Orientation 1 Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement.....	25
Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec.....	47
Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.....	57
Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> du ministère du Conseil exécutif	69
Des services accessibles	69
Des services courtois et personnalisés.....	70
Des services fiables et de qualité.....	70
Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif	71
Les ressources humaines	72
Les ressources financières	76
Les ressources informationnelles	79
Section 4 – Autres exigences.....	81
Accès à l'égalité en emploi	82
Allègement réglementaire et administratif.....	86
Développement durable et changements climatiques.....	87
Emploi et qualité de la langue française.....	99
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels.....	100
Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.....	101
Annexes	103
Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2010	103
Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2010.....	109
Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2010.....	112

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- rend compte des résultats obtenus par rapport aux engagements pris dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2010.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en septembre 2010, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Gérard Bibeau
Secrétaire général du Conseil exécutif

Madeleine Paulin
Secrétaire générale associée aux emplois supérieurs

André Fortier
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat au développement social, éducatif et culturel, au développement des régions et à l'occupation du territoire

Pierre Hamelin
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat à la prospérité économique, au développement durable et à l'allégement réglementaire et administratif

Yves Castonguay
Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

André Maltais
Secrétaire général associé aux affaires autochtones

Danièle Montminy
Secrétaire générale associée à la législation

Marie Claire Ouellet
Secrétaire générale associée à la communication gouvernementale

Yves Ouellet
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Robert Parent
Secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information

Pierre Reid
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat du Conseil exécutif

Jean-Philippe Marois
Secrétaire adjoint à la jeunesse

Louis Sormany
Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Ubaldo Gagné
Directeur général de l'administration

Suzanne Moffet
Directrice du Secrétariat de l'Ordre national du Québec

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Gérard Bibeau
Secrétaire général du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les cadres de références généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Conseil exécutif ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des autres informations présentées dans le rapport annuel de gestion et nous n'avons pas relevé d'incohérence entre ces informations et celles qui ont fait l'objet de notre examen.

Hélène Caouette, MBA

Responsable de la
vérification interne

Québec, septembre 2010

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en quatre sections :

- La **première section** est consacrée aux **résultats** obtenus en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, pour chacune des trois orientations alors retenues, ainsi que dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010*.
- La **deuxième section** présente les **résultats** correspondant aux engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère.
- La **troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).
- La **quatrième section** explicite le suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental ainsi qu'aux engagements formulés dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Le rapport comprend par ailleurs en annexe, à la date du 31 mars 2010, la composition des comités ministériels permanents, les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones, ainsi que l'organigramme du ministère du Conseil exécutif.

Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, forme avec le lieutenant-gouverneur le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif coordonne la communication gouvernementale.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif comprend trois volets :

- Soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action.
- Fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allègement réglementaire et administratif.
- Assurer la coordination des communications gouvernementales.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Ses valeurs

Pour réaliser sa mission dans le cadre de sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme.

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir¹ :

- le Secrétariat du Conseil exécutif,
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques,
- le Secrétariat à la législation,
- le Secrétariat des comités ministériels de coordination, lui-même composé du Secrétariat du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable et du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire,
- le Secrétariat à la communication gouvernementale,
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale touchant cette dernière.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Le Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.

¹ Au 31 mars 2010.

- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.
- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.
- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères dans l'Ordre national du Québec. À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre et soutient le Conseil de l'Ordre, lequel est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.

Les travaux de l'ensemble du ministère du Conseil exécutif sont principalement soutenus par le Secrétariat général, où l'on retrouve le responsable de l'accès à l'information et de la sécurité de l'information, et par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le Plan stratégique 2009-2013 du ministère

Orientation 1		
Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques	Soutien dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales; appui aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité de législation et des comités ministériels permanents.	p. 25
	Encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et d'autres organismes.	p. 26
	Suivi de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif.	p. 27
	Rapport sur les actions gouvernementales portant sur les changements démographiques.	p. 28
	Gestion du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.	p. 28
	Participation à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux et aux réflexions engagées par d'autres ministères.	p. 28
	Soutien au renforcement de la gestion publique en Haïti.	p. 29
	Participation aux travaux entourant la tenue de la rencontre économique des 20 et 21 janvier 2010.	p. 29
Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse	En matière autochtone, appui apporté à près d'une dizaine de ministères; activités effectuées en collaboration avec plusieurs d'entre eux.	p. 29
	En matière constitutionnelle et intergouvernementale, soutien aux activités de coopération intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales, et dans les échanges avec la francophonie canadienne.	p. 30
	En matière institutionnelle, soutien à la préparation des projets de loi et appui aux entités de l'appareil gouvernemental.	p. 31

Orientation 1 Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
	Relativement à la jeunesse, coordination des travaux des cinq comités et du Réseau assurant la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 32
Assurer la coordination efficace des communications des ministères et des organismes du gouvernement du Québec	Renforcement de la gestion et de la coordination des communications gouvernementales; réalisation de projets de communication gouvernementale.	p. 32
Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources, et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité	Organisation d'activités de formation et de rencontres ciblées pour les titulaires d'un emploi supérieur; sessions d'accueil et programme de mentorat; actions en matière d'éthique et de déontologie; pourcentage de représentativité des groupes cibles.	p. 35
Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue	Identification des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation; mesures prises pour assurer le transfert de savoir-faire.	p. 37
Axe d'intervention : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques		
Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises	Soutien aux travaux parlementaires concernant les projets de loi 78 et 48; appui aux travaux liés à la réforme parlementaire.	p.38
Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels	Poursuite des travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels; avis au Conseil des ministres concernant les impacts des projets de loi, de règlement ou de projets technologiques; coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.	p. 39
Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec	Reconnaissance des citoyens à travers l'Ordre national du Québec; soutien au Conseil de l'Ordre national du Québec; résultats obtenus quant au taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise; activités réalisées pour les cycles des nominations 2009 et 2010; initiatives engagées ou réalisées d'ordre éducatif et culturel.	p. 40

Orientation 1		
Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
Axe d'intervention : Un soutien à la réussite des jeunes		
Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse	Composition, mandat et activités des trois comités mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 43
Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement	Signature de 281 ententes dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014; composition, mandat et activités des deux comités chargés du suivi et de l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.	p. 44

Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère	Coordination des activités intergouvernementales des ministères sectoriels.	p.47
Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme	Veille, analyse et suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou par le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec; implication dans le dossier de la réglementation du commerce des valeurs mobilières, en réponse au projet fédéral; participation au Groupe de travail sur les affaires autochtones.	p. 48
Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération	Soutien au premier ministre lors des travaux du Conseil de la fédération et du Conseil des ministres du Québec et de l'Ontario; soutien aux activités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne; association aux négociations ayant conduit à la signature de 102 ententes intergouvernementales canadiennes.	p. 49
Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne	Administration de programmes de soutien financier; mise en œuvre d'accords de coopération; collaboration à la programmation du Centre de la francophonie des Amériques.	p. 51
Axe d'intervention : Une diplomatie publique proactive		
Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public	Participation à des conférences, à des colloques et à des présentations; activités des Bureaux du Québec au Canada; soutien financier à certains projets.	p. 53
Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes	Réalisations notamment pour la tenue du 3 ^e Rendez-vous Acadie-Québec et des Jeux olympiques d'hiver de 2010.	p. 54

Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones		
Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones	Mise en œuvre d'ententes conclues avec la nation inuite; appui aux différentes discussions et négociations avec les Cris et mise en œuvre de la <i>Paix des braves</i> ; poursuite de la mise en œuvre d'autres ententes.	p. 57
Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones	Réalisation ou début de mise en œuvre de 18 actions ou partenariats significatifs visant à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	p. 60
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés	Acceptation de près de 250 projets, totalisant des engagements de 46,7 millions de dollars depuis la création du Fonds d'initiatives autochtones – soit en 2006.	p. 62
Informar les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones	Réponse aux demandes de renseignements; diffusion des informations et de la documentation concernant les enjeux autochtones; diffusion de communiqués de presse; soutien des interventions du ministre délégué aux Affaires autochtones; diffusion des messages du ministre; rencontres avec des organismes; élaboration de plans de communication; formations offertes sur la consultation des communautés autochtones.	p. 63
Axe d'intervention : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable		
Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique	Nombre, nature et sujets des négociations en cours; nombre, nature des ententes conclues, présentation de plusieurs d'entre elles.	p. 66

Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère du Conseil exécutif, déposé à l'Assemblée nationale le 5 juin 2009, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période². C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans les *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes pour l'année financière se terminant le 31 mars 2010*³.

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2009-2010 par le ministère du Conseil exécutif en regard des objectifs poursuivis dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des trois orientations du plan stratégique, soit :

- Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement;
- Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec;
- Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.

² Voir <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan-strat-mce-09-13.pdf>

³ Consulter http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/09-10/Volume_3_FR_Final.pdf

Orientation 1

Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la première orientation a conduit à la formulation de trois axes d'intervention et de dix objectifs. Les résultats pour 2009-2010 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Des conseils stratégiques

OBJECTIF : Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques

Indicateurs :

- Activités de concertation et de coordination interministérielles
- Soutien à la prise de décisions

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales lors des sessions parlementaires du printemps 2009, de l'automne 2009 et de l'hiver 2010.

Le ministère a apporté son soutien aux travaux du Conseil des ministres et du Comité des priorités.

Comité de législation

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation.

- Le comité a tenu 29 réunions et rendu 61 décisions.
- Au cours de ces réunions, le comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen de 55 projets de loi et d'un avant-projet de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale, à l'examen des modifications devant être apportées à huit projets de loi déjà présentés et à l'examen de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Comités ministériels permanents

Le ministère a appuyé dans leurs travaux le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel et le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire.

- En 2009-2010, le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a tenu 38 réunions, donnant lieu à la formulation de 309 recommandations au Conseil des ministres.
- Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 34 réunions et formulé 174 recommandations au Conseil des ministres.
- Le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire a tenu quatre réunions et formulé neuf recommandations.

Le ministère a assuré le secrétariat des travaux du Comité de suivi des centres hospitaliers universitaires de Montréal. Le comité a tenu quatre rencontres cette année.

Pour les dossiers dits réguliers, le ministère est appelé à émettre des avis pour le Secrétariat général. Cette année, le ministère a ainsi émis 438 avis pour les différents secteurs sous sa responsabilité.

La planification stratégique des ministères

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de l'encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes qui ont à produire un plan stratégique.

- Afin de s'assurer de la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales dans les plans stratégiques, le ministère a organisé 21 rencontres de concertation et de coordination et 28 suivis téléphoniques avec les représentants de 27 ministères, sociétés d'État et autres organismes.
- À l'instar des années précédentes, le ministère a poursuivi ses efforts pour favoriser le transfert de savoir-faire et la formation continue dans les ministères et organismes, dans les domaines de la planification stratégique et de la gestion axée sur les résultats.
 - Au cours de l'année 2009-2010, en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère a offert neuf séances de formation d'une demi-journée en vue de favoriser une compréhension partagée, dans le milieu de l'éducation primaire et secondaire, du cycle de gestion axée sur les résultats, du développement d'indicateurs de résultats et des enjeux qui en découlent.
 - S'inscrivant dans les consultations associées à l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives* (sanctionnée le 29 octobre 2008), ces formations adaptées aux réalités spécifiques du milieu de l'éducation, à Québec et à Laval, ont permis de rejoindre quelque 530 personnes, dont environ 280 représentants des commissions scolaires, près de 230 cadres ou professionnels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et quelque 20 professionnels, cadres ou commissaires de la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.
- Afin d'offrir un soutien supplémentaire aux différents intervenants gouvernementaux en matière de planification stratégique, et en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère des Finances, le ministère a mis à jour les lignes directrices pour l'élaboration des plans stratégiques en février 2010, notamment en ce qui a trait à la planification

stratégique des sociétés d'État. Le ministère a été invité à de nombreuses reprises à présenter ces lignes dans le cadre de la formation en planification stratégique offerte par l'École nationale d'administration publique. Le ministère a contribué à la mise à jour du contenu de cette même formation.

- Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles, le ministère a bonifié ses sites Internet et extranet dédiés à la théorie et à la pratique en planification stratégique.
 - Ces sites constituent des outils de référence destinés aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques de leur organisation. Ils offrent un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public.
 - En 2009-2010, le site Internet a reçu en moyenne 301 visites par mois, pour un total de 3 612, tandis que le site extranet a reçu en moyenne 148 visites par mois, pour un total de 1 772.

L'allégement réglementaire et administratif

Le ministère est responsable du dossier de l'allégement réglementaire et administratif. Il a assuré le suivi des trois principaux volets de l'action gouvernementale.

- Pour le premier volet, la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* contenant 34 mesures est maintenant parachevée. Les données recueillies en 2009-2010 démontrent que la réduction du coût des formalités administratives est amorcée.
- Conformément à la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*, les ministères et les organismes gouvernementaux ont tenu compte de la volonté du gouvernement d'alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises dans leurs plus récents plans stratégiques. L'analyse des rapports annuels de gestion 2007-2008 et 2008-2009 des ministères et des organismes gouvernementaux révèle que la mise en œuvre des engagements pris par ces ministères et organismes se poursuit.
- Pour ce qui est de la mise en œuvre de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*, les données disponibles en 2009-2010 démontrent que les déclarations et les analyses d'impact réglementaire ont été produites dans 71 % des cas, alors que les mécanismes quinquennaux d'évaluation et de révision sont prévus dans 47 % des cas.

En matière de veille, le ministère édite un bulletin sur l'allégement réglementaire et administratif. Cette publication, intitulée *MOINS ET MIEUX*, est transmise à environ 350 abonnés dans les ministères, les organismes, les associations sectorielles et les bibliothèques. Véhicule privilégié pour diffuser de l'information sur l'allégement réglementaire et administratif, ce bulletin est aussi un moyen de sensibilisation aux orientations gouvernementales en la matière⁴.

⁴ Au cours de l'exercice 2009-2010, deux numéros ont été publiés. Le bulletin est disponible sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.mce.gouv.qc.ca/allegement/index.htm>.

Les changements démographiques

Le ministère a remis au secrétaire général la nouvelle édition du rapport intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques (État de situation et Constats et suivis)*. À cette fin, plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec ont collaboré en fournissant la documentation pertinente. Ce rapport a été préparé conformément au mandat visant à mettre à la disposition du gouvernement une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes afin de répondre aux changements démographiques, et à formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre.

Le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

Le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques. Ce réseau vise notamment à renforcer la capacité des ministères et des organismes à comparer leurs politiques à celles mises en place par d'autres gouvernements.

- Au 31 mars 2010, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques comptait 563 veilleurs. En 2009-2010, 137 documents de veille ont été produits et l'ensemble des documents a fait l'objet de 4 717 consultations.
- Trois numéros du bulletin *Prospective* ont été édités. À chaque parution, en moyenne, un peu plus de 650 exemplaires du bulletin ont été distribués aux sous-ministres, aux sous-ministres associés et adjoints ainsi qu'aux responsables de la coordination de la veille dans les ministères et organismes. Le bulletin est également produit en format électronique et rendu disponible sur le site Internet du ministère.
- Afin de consolider le savoir-faire des ministères et des organismes, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a organisé trois conférences portant respectivement sur les politiques familiales, l'allégement réglementaire et administratif et la gouvernance de l'eau. De plus, trois formations ont été offertes aux membres du réseau. Un total de 191 personnes ont participé à ces activités.

La participation à l'élaboration des politiques et des documents produits par d'autres ministères

Le ministère a participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères, ainsi qu'à des réflexions engagées par les ministères ou appuyées par ces derniers. On peut mentionner en particulier :

- l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario*, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- les travaux du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, en collaboration avec le ministère des Finances.

Le ministère a également participé à l'élaboration de plusieurs documents rendus publics dans le cadre du Budget 2010-2011, en appui au ministère des Finances.

Le renforcement de la gestion publique en Haïti

Conformément au projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti, le gouvernement du Québec met à la disposition du gouvernement d'Haïti le savoir-faire des services publics québécois.

Le 14 octobre 2009, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique, le ministère a organisé une séance de transfert des connaissances avec le directeur adjoint du ministère de la Planification et de la Coopération externe ainsi que des représentants du ministère des Finances d'Haïti, sur le thème de l'expérience québécoise en planification stratégique.

La rencontre économique 2010

Le ministère a participé aux travaux entourant la tenue de la rencontre économique organisée par le premier ministre, les 20 et 21 janvier 2010, et concernant la reprise économique. Cette rencontre réunissait les membres des trois équipes de vigilance mandatées par le premier ministre en octobre 2008 afin de suivre l'évolution de l'emploi, la situation économique et la situation financière du Québec. Plusieurs représentants provenant de différents secteurs d'activité et composant le tissu économique du Québec ont également participé à ces travaux.

Le ministère a contribué à la coordination des ministères concernés, à la préparation de la documentation, ainsi qu'aux services de logistique et de communication afin de garantir la bonne tenue de l'événement.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse

Indicateurs :

- Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Activités de veille et d'analyse

RÉSULTATS :

En matière autochtone

Le ministère a offert son savoir-faire et son soutien aux ministères et aux organismes dans les travaux, dossiers, problématiques, projets de loi, plans d'action gouvernementaux, ententes et discussions touchant les Autochtones du Québec.

Plus particulièrement, le ministère a mis son savoir-faire à la disposition des ministères suivants : Culture, Communications et Condition féminine; Ressources naturelles et Faune; Développement durable, Environnement et Parcs; Transports; Sécurité publique; Famille et Aînés; Éducation, Loisir et Sport.

Le ministère a assuré un rôle d'éducation et de sensibilisation auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la présence de communautés métisses historiques sur le territoire québécois :

- offre de sessions d'information sur la question métisse aux Conférences administratives régionales (Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean);
- sessions d'information à différents groupes de la fonction publique ou d'organismes gouvernementaux (Commission de la construction du Québec, coordonnateurs aux affaires autochtones de plusieurs ministères).

Le ministère a soutenu et accompagné des ministères et des organismes du gouvernement du Québec concernant la question métisse.

Le ministère a effectué les activités suivantes, en collaboration avec les ministères et organismes concernés :

- contribution à l'élaboration des plans d'action gouvernementaux en matière d'itinérance, de solidarité et d'inclusion sociale, ainsi que de maltraitance envers les aînés;
- conseil au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement aux questions autochtones liées à la mise en œuvre de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*;
- contribution aux travaux du ministère de la Sécurité publique pour la préparation d'une entente concernant la mise en place d'un centre de réhabilitation résidentiel communautaire pour la communauté d'Uashat-Malietenam;
- collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux dossiers relatifs aux sports et aux loisirs des Autochtones.

Le ministère effectue une veille des dossiers québécois, canadiens et internationaux concernant les affaires autochtones. Cette veille prend notamment la forme de l'analyse des politiques mises en place ailleurs au Canada.

En matière constitutionnelle et intergouvernementale

Le ministère a procédé à des activités de coopération intergouvernementale en poursuivant sa participation aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance et la réforme de la réglementation. Deux rencontres du Comité ont eu lieu, en mai et en octobre 2009.

En tant que responsable des volets transparence et coopération réglementaire des accords de commerce, le ministère a participé :

- aux travaux qui ont mené à la conclusion de l'*Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario* entré en vigueur le 1^{er} octobre 2009;

- aux travaux de négociation de l'*Accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne* (deux sessions de négociation ont été tenues entre le Canada et l'Union européenne, en octobre 2009 et en janvier 2010, auxquelles ont participé les provinces et territoires).

Le ministère a apporté son savoir-faire et son soutien au gouvernement quant à l'analyse du projet fédéral de mise sur pied d'une commission pancanadienne des valeurs mobilières.

Le ministère a soutenu le gouvernement lors de la participation aux réunions intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales et dans les échanges avec la francophonie canadienne.

Le ministère a suivi plusieurs travaux et activités universitaires portant sur le fédéralisme, le fédéralisme comparé et l'identité québécoise. À travers son réseau des Bureaux du Québec, le ministère a réalisé une veille de presse quotidienne sur les questions intergouvernementales et sur la situation géopolitique canadienne. Il a assuré la veille et l'analyse des travaux et des débats parlementaires ainsi que des projets de loi et des programmes émanant du Parlement ou du gouvernement fédéral et ayant potentiellement une incidence sur le fédéralisme et les compétences constitutionnelles du Québec – soit notamment ceux concernant la représentation des provinces à la Chambre des communes et la réforme du Sénat.

En matière institutionnelle

Le ministère a fourni son savoir-faire lors de l'élaboration du projet de loi n° 78 concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et du résultat de sa scission en deux projets distincts, soit les projets de loi n° 92 et n° 93. Le ministère a suivi de près les travaux du jury citoyen sur le financement des partis politiques en rédigeant des fiches d'information et de synthèse à propos du positionnement des différents intervenants.

Lors des travaux qui ont mené à l'adoption de la réforme parlementaire en avril 2009, le ministère a soutenu le leader parlementaire du gouvernement en produisant divers comptes rendus et analyses.

Le ministère a participé aux travaux entourant l'adoption du projet de loi n° 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*. Le ministère a apporté son soutien au leader parlementaire du gouvernement en préparant la documentation nécessaire à ces travaux.

Grâce à son savoir-faire en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, le ministère a offert un soutien aux différentes entités de l'appareil gouvernemental, que ce soit par écrit ou en consultation téléphonique. Ce savoir-faire a également été mis à profit lors d'une formation offerte à plus d'une soixantaine d'administrateurs d'État.

En préparation de la révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, le ministère a entrepris des travaux d'analyses et constitué des groupes de travail sur différents sujets ayant un impact sur la vie privée des citoyens. Le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, dont le ministère est coordonnateur, a tenu plusieurs rencontres dans le but de préparer les ministères et organismes à l'entrée en vigueur de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Relativement à la jeunesse

Le ministère a fourni son savoir-faire et apporté son soutien au gouvernement en formulant 45 avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse.

Par ailleurs, le ministère apporte son soutien aux ministères en coordonnant les travaux du Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du Comité interministériel de l'Engagement jeunesse, du Comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, du Comité interministériel *L'École, j'y tiens !* et du Comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

Afin de répondre à la demande d'organismes financés et d'organismes non financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, un réseau des partenaires a été mis en place. Ce réseau est constitué essentiellement de groupes nationaux représentant les jeunes ou exerçant leurs activités auprès des jeunes, ainsi que des organismes majeurs financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Le mandat du réseau est le suivant :

- être à l'écoute des préoccupations des jeunes Québécois tout au long de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
- développer le réseautage entre les partenaires de la Stratégie d'action jeunesse pour améliorer l'impact des interventions sur les jeunes;
- s'assurer de la mise en œuvre de tous les moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse.

Le ministère a organisé la première rencontre du réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Cette réunion avait pour but d'introduire le réseau des partenaires, de présenter des témoignages, portraits, états de situation et conférences ainsi que d'organiser des ateliers sur des sujets touchant les jeunes.

Le ministère a également organisé une rencontre du Comité interministériel de l'Engagement jeunesse. Cette réunion a permis la présentation d'observations, de problématiques, de résultats et de bonnes pratiques concernant les jeunes.

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec

Indicateurs :

- Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
- Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux

RÉSULTATS :

Le ministère a pour mandat de coordonner la communication gouvernementale ainsi que de favoriser une plus grande efficacité et une plus grande cohérence des messages destinés à la population.

- La réorganisation a donné lieu à la création de missions et d'équipes-projets liées aux dossiers prioritaires du gouvernement.
- Le ministère du Conseil exécutif s'assure que les ministères maximisent la portée de leurs communications ainsi que les investissements publics dans ce domaine.
- De plus, le ministère coordonne les activités qui nécessitent la participation de plusieurs ministères et organismes. Il conseille le cabinet du premier ministre et les diverses unités administratives du ministère relativement à la communication. Il organise les sommets, les événements de grande envergure et les larges consultations publiques. Par son service de rétroinformation, il effectue la veille médiatique et l'analyse des médias.

Les efforts consentis en 2009-2010 ont permis au ministère de renforcer la gestion et la coordination des communications gouvernementales.

Un montant de 17,2 millions de dollars a été investi en 2009-2010 dans la réalisation de projets de communication gouvernementale :

- l'information sur la pandémie de grippe A(H1N1);
- la promotion des saines habitudes de vie;
- la promotion touristique;
- la sensibilisation à la sécurité routière;
- la promotion des produits alimentaires québécois;
- la sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques;
- la sensibilisation à la protection de l'eau;
- la valorisation de la formation professionnelle et technique;
- la lutte contre la violence conjugale et les agressions sexuelles;
- la prévention des infections transmises sexuellement;
- la sensibilisation à la contribution des aînés à la société.

En 2009-2010, le ministère a plus particulièrement :

- réalisé un exercice de planification en fonction des priorités gouvernementales;

- analysé 199 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- traité 908 projets de communication, afin d'y établir la participation gouvernementale;
- supervisé et coordonné les travaux de six équipes-projets portant sur les dossiers prioritaires de communication relatifs à la qualité de vie, aux infrastructures, à la jeunesse, à la prospérité économique, au développement durable ainsi qu'à l'environnement, à l'énergie et aux ressources naturelles;
- conçu et mis en œuvre, en collaboration avec les divers ministères concernés, des plans de communication gouvernementaux liés aux priorités gouvernementales, soit la jeunesse, les saines habitudes de vie, les infrastructures, les changements climatiques;
- participé à divers groupes de travail en relation avec les dossiers suivants : Vancouver 2010, la violence envers les femmes, la prévention des principaux risques naturels, Montréal-Nord, le 50^e anniversaire de la Révolution tranquille;
- coordonné la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux (Vancouver 2010, la conférence de Copenhague, la rencontre économique, etc.);
- consolidé et géré les outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale;
- développé et mis en ligne un intranet de la communication gouvernementale à l'intention des communicateurs gouvernementaux;
- mis sur pied divers comités et groupes de travail portant sur l'amélioration des façons de faire en matière de communication gouvernementale (comité sur les campagnes gouvernementales, groupe de travail sur la recherche et l'évaluation, groupe de travail sur les approches et les moyens de communication, groupe de travail sur les nouveaux médias, groupe de travail sur la visibilité ministérielle, groupe de travail sur la rétroinformation et la veille stratégique, groupe de travail sur les relations de presse, groupe de travail sur la mobilité de la main-d'œuvre, etc.);
- coordonné la présence et l'exploitation gouvernementale lors de la tenue de 19 activités publiques (salons, congrès, festivals);
- accentué son rôle-conseil auprès des directions des communications en participant à la réalisation des grandes campagnes gouvernementales;
- soutenu les travaux des deux missions de communication regroupant les 22 directeurs et directrices des communications.

Comme précisé précédemment⁵, le ministère a apporté son soutien aux activités de communication entourant la tenue, les 20 et 21 janvier 2010, de la rencontre économique organisée par le premier ministre concernant la reprise économique.

⁵ Voir ci-dessus, page 29.

OBJECTIF : Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité

Indicateurs :

- Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
- Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres ont également été offertes, depuis l'automne 2007, aux candidats de la relève de la haute fonction publique.

- Les quatre *Petits-déjeuners du secrétaire général* ont permis à 264 participants d'échanger avec des conférenciers de prestige sur des réalités qui interpellent l'administration publique.
- Les *Rendez-vous informels des sous-ministres* se sont tenus à neuf reprises et ont favorisé le maillage des sous-ministres.
- Cinq rencontres du *Cercle des sous-ministres adjoints et des dirigeants d'organismes* ont permis de sensibiliser 427 participants à des sujets reliés aux priorités gouvernementales.
- Cinq séminaires de mise à niveau des compétences ont rejoint 152 titulaires.
- Trois ateliers et deux cours ont été offerts aux membres des tribunaux administratifs et 167 d'entre eux y ont participé.
- Une nouvelle activité d'accompagnement intitulée « Sens de l'État : être au service de l'intérêt public » a été présentée à cinq ministères et organismes.
- Un total de 290 titulaires ont participé à la *Rencontre de la haute fonction publique avec le secrétaire général* portant sur le bilan des activités gouvernementales, les priorités et les attentes.

Des sessions d'accueil et un *Programme de mentorat* sont offerts aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur afin de favoriser leur intégration en emploi. Le Programme a permis la création de 20 nouvelles dyades de « mentor-mentoré ». Une session d'accueil a été offerte en 2009-2010 à 16 nouveaux titulaires en situation de gestion. Le ministère a organisé deux sessions d'accueil à l'intention de 30 nouveaux membres des tribunaux administratifs.

Une banque de candidats a été créée à la suite de la mise en place du plan de relève de la haute fonction publique en 2006-2007, visant à assurer au gouvernement l'accès à une banque de personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur ».

En 2009-2010, cinq candidats inscrits dans cette banque ont été nommés à des emplois supérieurs. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures proposées par les ministères et organismes ont été évaluées et inscrites à la banque afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.

En matière d'éthique et de déontologie, le ministère a :

- traité diverses questions touchant les titulaires d'un emploi supérieur;
- assuré un service-conseil auprès de ceux-ci;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation, dont un nouveau séminaire sur la gestion éthique;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les candidats à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination;
- communiqué et rappelé systématiquement les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le *Plan de modernisation 2004-2007* pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine, on constate une légère progression en 2009-2010.

- La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 38,6 % à 39,7 %. Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, la proportion des femmes est passée de 39 % à 39,1 %.
- Il importe de mentionner que 35,0 % des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors que ces dernières ne représentaient que 27,7 % au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation des groupes cibles (membres des communautés culturelles, Autochtones, anglophones et personnes handicapées) parmi les titulaires d'un emploi supérieur, on note un recul en 2009-2010.

- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 12,3 % à 11,3 %.
- La proportion de personnes issues des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 5,9 % à 5,6 %.
- Globalement, depuis le dépôt du Plan de modernisation, la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur est passée de 8,1 % au 31 mars 2004 à 9,7 % au 31 mars 2010.

OBJECTIF : Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue

Indicateurs :

- Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
- Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

RÉSULTATS :

Au cours de 2009-2010, tous les secrétariats du ministère ont effectué un exercice de planification de main-d'œuvre afin d'identifier les postes réguliers, incluant ceux des gestionnaires, pour lesquels le départ de leur titulaire pourrait les placer en position vulnérable pour assurer leur mission. À la suite de cet exercice, des mesures ont été prises pour effectuer le transfert des savoir-faire des titulaires de certains de ces postes à une ou à d'autres personnes de l'organisation.

Pour l'ensemble des secrétariats du ministère, 106 postes ont été jugés comme étant essentiels au bon fonctionnement de l'organisation. Parmi ceux-ci, 59 d'entre eux, soit 56 %, ont fait l'objet d'un transfert des savoir-faire de la part de leur titulaire. Cette démarche en est à sa première année de réalisation.

De janvier à décembre 2009, le ministère a investi une somme de 0,5 million de dollars dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 1,0 % de sa masse salariale.

AXE D'INTERVENTION : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques

OBJECTIF : Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises

Indicateurs :

- Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
- Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire

RÉSULTATS :

Le 25 novembre 2009, le projet de loi n° 78, *Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été présenté à l'Assemblée nationale. Le projet de loi n° 78 vise à resserrer les règles de financement des partis politiques et à moderniser les critères de la représentation électorale.

- À la suite d'une consultation générale au sein de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, une motion de scission était adoptée par les parlementaires, le 23 mars 2010, afin de distinguer les deux objets du projet de loi n° 78.
- Le 25 mars 2010, l'Assemblée nationale a été saisie des deux nouveaux projets de loi reprenant les dispositions du projet de loi n° 78, soit le projet de loi n° 92, concernant la représentation électorale et le projet de loi n° 93, touchant aux règles de financement des partis politiques.
- C'est au ministère qu'ont été effectués tous les travaux touchant les projets de loi n° 78, 92 et 93, soit les travaux préalables à la présentation du projet de mémoire au Conseil des ministres, la rédaction du projet de mémoire pour le Conseil des ministres, ainsi que l'élaboration des projets de loi, de documents explicatifs et de documents faisant état des réactions au projet de loi n° 78. Lors de la consultation générale à la Commission des institutions, le ministère a préparé les documents d'analyse des mémoires déposés.

Le ministère a suivi les travaux du jury citoyen sur le financement des partis politiques organisés par le Directeur général des élections du Québec. Il a produit des fiches d'information sur le positionnement antérieur des personnes entendues par les jurés ainsi que des synthèses à la suite de leurs présentations.

Le 21 avril 2009, les députés ont adopté une réforme parlementaire. Celle-ci vise à favoriser l'autonomie et l'initiative des députés, à accroître l'efficacité de leur travail, à réaffirmer l'équilibre démocratique dans les délibérations parlementaires et à rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens. Le ministère a joué un rôle de soutien auprès du leader parlementaire du gouvernement, en préparant à cette fin des documents et des analyses permettant d'éclairer le cours des discussions.

Le 14 mai 2009, le projet de loi n° 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, a été présenté à l'Assemblée nationale. La Commission des institutions a tenu, aux mois de juin et d'octobre 2009, des consultations particulières sur ce projet de loi. Lors de ces séances, les parlementaires ont entendu, entre autres, l'avis de spécialistes des questions d'éthique et de commissaires à l'éthique de certaines assemblées législatives ailleurs au Canada.

- Le ministère a été associé de près aux travaux touchant le projet de loi n° 48, et notamment à l'élaboration du projet de loi.
- Lors de la consultation particulière, le ministère a agi en soutien au leader parlementaire du gouvernement, en particulier en analysant les mémoires déposés et en effectuant le suivi des témoignages.

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5^e révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
- Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2009-2010, le ministère a poursuivi ses travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels.

Les représentants désignés de chacun des secteurs ont été rencontrés afin de les tenir informés de l'état d'avancement des travaux et d'obtenir leurs commentaires quant au contenu d'un éventuel projet de règlement.

- Quatre rencontres ont été tenues dans le secteur de l'éducation, une rencontre a réuni des représentants du secteur municipal et une rencontre a été organisée avec des représentants du secteur de la santé et des services sociaux.
- Pour les ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec a représenté les ordres professionnels dans les discussions qui ont eu lieu avec le ministère pour l'élaboration du projet de règlement qui leur sera destiné.

En prévision de la révision quinquennale de 2011, le ministère a entrepris des travaux de recherche sur différents sujets ayant des impacts sur la vie privée des citoyens comme la vidéosurveillance et le vol d'identité. Il a également constitué des groupes de travail pour évaluer certaines problématiques comme les flux transfrontières de données.

Le ministère émet des avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi, de règlement ou de projets technologiques qui ont des impacts en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Au cours de l'année 2009-2010, 41 avis ont été produits par le ministère.

En matière de soutien auprès des ministères et des organismes, le ministère a donné plus de 40 avis écrits et répondu à près de 300 consultations téléphoniques provenant de responsables de l'accès des organismes publics.

Le ministère a également pour mandat de coordonner le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et d'assurer le soutien nécessaire à la réalisation des activités de ce réseau.

- Deux rencontres du réseau ont été tenues au cours de l'année 2009-2010. La rencontre tenue le 22 septembre a réuni près de 160 participants et portait sur la mise en œuvre de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes*. Ce règlement est entré en vigueur le 29 novembre 2009.
- L'autre rencontre a eu lieu le 16 février 2010 et 125 personnes y participaient.
- Le ministère anime également deux tables de juristes en accès à l'information et en protection des renseignements personnels qui regroupent entre 15 et 20 juristes par table. Au cours de l'année 2009-2010, chaque table s'est réunie à 4 reprises.

Le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* dans les ministères et organismes confie au ministère le mandat d'offrir un programme de formation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements, notamment, aux sous-ministres, aux sous-ministres adjoints et associés ainsi qu'aux dirigeants d'organismes. À cet effet, une séance de formation a été tenue le 9 octobre 2009, à laquelle ont assisté 65 administrateurs d'État.

OBJECTIF : Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec

Indicateurs :

- Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
- Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

RÉSULTATS :

À travers l'Ordre national du Québec, le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens qui se distinguent par leurs actions et leurs initiatives. Le ministère est responsable de la promotion et du développement de l'institution honorifique très prestigieuse qu'est l'Ordre national du Québec.

Plus précisément, le ministère est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères dans l'Ordre national du Québec.

À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre national du Québec et soutient le Conseil de l'Ordre national du Québec. Ce conseil, composé de neuf personnes déjà admises à l'Ordre national du Québec, est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, le ministère gère également les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure aussi le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.

Représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations Tableaux comparatifs sur 1 an, 2 ans et 5 ans									
	Hommes			Femmes			Total		
	2009 (1 an)	2008- 2009 (2 ans)	2005- 2009 (5 ans)	2009 (1 an)	2008- 2009 (2 ans)	2005- 2009 (5 ans)	2009 (1 an)	2008- 2009 (2 ans)	2005- 2009 (5 ans)
Montréal	10	28	64	8	17	34	18	45	98
Capitale-Nationale	5	13	28	1	2	6	6	15	34
Autres	9	26	55	1	4	10	10	30	65
Total	24	67	147	10	23	50	34	90	197

Les activités suivantes ont été réalisées :

- *Cycle des nominations québécoises 2009* – En mai 2009, 34 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental à la suite de l'analyse des candidatures (au nombre de 196) effectuée par le Conseil de l'Ordre national du Québec. Les récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes. Cette cérémonie s'est déroulée à l'hôtel du Parlement le 17 juin 2009.
- *Cycle des nominations québécoises 2010* – Un appel public de candidatures a été lancé en septembre 2009. Cet appel s'est terminé à la mi-novembre 2009. Pendant le premier quadrimestre de 2010, le Conseil de l'Ordre national du Québec a analysé 228 candidatures au total, et ce, dans les délais requis.
- *Nominations étrangères* – Les nominations étrangères n'obéissent pas à un calendrier fixe et se font de manière discontinue. Pour l'ensemble de l'année budgétaire 2009-2010, six nominations étrangères ont été décrétées par le Conseil des ministres.
- *Prestige et image de l'Ordre* – La démarche visant à accroître la notoriété et la visibilité de l'Ordre national du Québec a été renforcée de manière marquée.

Sur le plan international, les relations amorcées avec les grands ordres honorifiques canadiens (Ordre du Canada et ordres provinciaux) et francophones européens (Légion d'honneur et Ordre de Léopold) se sont poursuivies et consolidées. À l'automne 2009, un accord de principe a été conclu avec la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur pour permettre aux enfants et aux petits-enfants des titulaires de l'Ordre national du Québec décorés de la Légion d'honneur ou de l'Ordre national du Mérite de fréquenter les Maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Sur le plan québécois ou pour ce qui est du développement de proximité, des initiatives ou activités ont été engagées, développées ou réalisées :

- De février à mai 2009, le ministère et le Conseil de l'Ordre national du Québec ont participé à la planification et à l'organisation de la première « Amicale de l'Ordre national du Québec ». Autofinancée par les membres de l'Ordre national du Québec participant, cette rencontre s'est tenue le 23 mai 2009 à la Réserve navale de Trois-Rivières.
- Au printemps 2009, l'Ordre national du Québec s'est doté d'un drapeau. Le 15 juin 2009, il a reçu les lettres patentes du héraut d'armes du Canada conférant un statut officiel au drapeau de l'Ordre.
- Pendant le premier semestre de l'année budgétaire 2009-2010, de fructueux pourparlers ont été menés avec la Commission de la capitale nationale du Québec pour permettre l'édification d'un monument sculptural emblématique de l'Ordre national du Québec sur la promenade Samuel-de-Champlain de Québec. Le terrain retenu est situé dans la zone du quai n° 10. En novembre 2009, à la suite d'un appel d'offres public, un artiste québécois (Roland Poulin) a été choisi par un comité mixte pour réaliser le monument.
- Le 9 juin 2009, de concert avec l'Ordre national du Québec, la Commission de la capitale nationale du Québec a présenté l'album-souvenir de la série de soirées-spectacles intitulée *Le Grenier de l'histoire SSQ : les grands d'aujourd'hui racontent ceux d'hier*.
- Tout au long de l'année 2009-2010, la présidente du Conseil de l'Ordre national du Québec a multiplié les occasions de promouvoir l'Ordre national du Québec auprès de divers partenaires.

Trois activités de promotion de l'Ordre national du Québec méritent d'être mentionnées :

- En janvier 2009, la présidente du Conseil de l'Ordre national du Québec a remis publiquement à M^{me} Julie Payette, C.Q., une microplaquette portant le nom des membres de l'Ordre national du Québec inscrit à l'échelle nanométrique. En juillet 2009, M^{me} Payette emportait avec elle cette microplaquette à bord de la navette *Endeavour* lors de la mission spatiale STS-127.
- Deux « Entretiens de l'Ordre national du Québec » ont été réalisés :
 - l'un portant sur l'histoire de Trois-Rivières (conférence présentée devant public à Trois-Rivières par un membre de l'Ordre national du Québec);
 - l'autre ayant trait au parcours professionnel de M^{me} Brenda Milner, G.O.Q. (entrevue menée par un membre de l'Ordre national du Québec et diffusée sous forme de brochure).

AXE D'INTERVENTION : Un soutien à la réussite des jeunes

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse

Indicateur :

- Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse

RÉSULTATS :

Trois comités ont été mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014⁶, renouvelée au cours de l'année 2008-2009. Il s'agit du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du comité interministériel de l'Engagement jeunesse (présidé par le ministère), et du comité interministériel *L'École, j'y tiens !*, coprésidé par le ministère et par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- Le comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est composé des quinze représentants des ministères qui travaillent à la réalisation, au suivi, à l'harmonisation et à l'évaluation de la Stratégie. Le comité identifie les réussites et les difficultés d'implantation et d'application des moyens d'action, afin de proposer les correctifs appropriés. Le comité a tenu une rencontre en 2009-2010. Cette rencontre a notamment permis de dresser un bilan du processus de renouvellement de la Stratégie.
- Le comité interministériel de l'Engagement jeunesse est composé des représentants des cinq ministères concernés par la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse, soit les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la Santé et des Services sociaux, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Les travaux du comité visent à accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes. En 2009-2010, le comité a tenu une rencontre au cours de laquelle ont notamment été présentées les problématiques de mise en œuvre de l'Engagement jeunesse ainsi que les solutions proposées.
- Le comité interministériel *L'École, j'y tiens !* a été créé afin d'arrimer les mesures déployées par les différents ministères pouvant contribuer au déploiement des voies de réussite. Il a pour principal mandat d'échanger de l'information entre les différents ministères et organismes qui en sont membres et de proposer des moyens d'accroître la coordination des actions gouvernementales en matière de persévérance scolaire.

⁶ <http://www.saj.gouv.qc.ca/strategie/documents/strategie-action-jeunesse-2009-2014.pdf>

OBJECTIF : Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement

Indicateurs :

- Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse
- Nombre d'ententes signées
- Suivi et évaluation de la Stratégie d'action jeunesse

RÉSULTATS :

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a identifié 42 mesures et 114 moyens d'action. Au cours de l'année 2009-2010, un total de 281 ententes ont été signées dans le cadre de la Stratégie. Ces ententes ont trait notamment à 62 moyens d'action administrés ou soutenus financièrement par le ministère.

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse sont effectués dans le cadre de deux comités, le comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, tous deux placés sous la responsabilité directe du ministère.

- Le Comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est issu du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse. Il est formé des représentants des ministères responsables d'au moins un moyen d'action de la Stratégie, ou faisant partie du comité interministériel.

Le mandat de ce comité est :

- de contribuer, grâce à son savoir-faire, au développement du cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 proposé par le ministère – cadre soumis au comité interministériel pour approbation –, ainsi que de celui de toute autre mesure soumise à une évaluation;
- de valider les différents outils de collecte d'information proposés par le ministère soumis au comité interministériel pour approbation;
- de rendre disponibles les résultats reliés aux indicateurs de suivi des mesures sous forme de document synthèse (pour les différents bilans et bilans évaluatifs de la Stratégie);
- d'assurer le suivi et la mise à jour de l'état de réalisation des mesures à l'aide de l'outil de suivi;
- d'assurer le suivi des évaluations réalisées, en cours et prévues au sein des ministères représentés sur le comité;
- de synthétiser les résultats d'évaluation obtenus à l'aide de l'outil de suivi;

- de contribuer à l'analyse de l'ensemble de l'information et de formuler des commentaires et des suggestions sur les différents bilans en découlant;
- d'apporter son savoir-faire et sa collaboration au processus d'évaluation de la Stratégie.
- Le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse regroupe des professionnels de haut niveau ou des hauts fonctionnaires des quatre ministères signataires de l'entente ministérielle (Éducation, Loisir et Sport; Emploi et Solidarité sociale; Immigration et Communautés culturelles; Santé et Services sociaux), ainsi que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le comité a pour mandat :

- de soutenir le comité interministériel de l'Engagement jeunesse et de lui proposer des modifications et des ajustements concernant les programmes ministériels;
- de soutenir les comités régionaux;
- d'appuyer les agents de liaison dans l'accomplissement de leurs tâches;
- d'assurer la circulation de l'ensemble de l'information et le partage des initiatives entre les régions et entre les directions régionales des ministères concernés;
- de déposer au comité interministériel de l'Engagement jeunesse un rapport sur la complémentarité des services destinés aux jeunes, et, le cas échéant, de formuler des recommandations concernant les cadres normatifs et administratifs.

En 2009-2010, le comité a tenu deux rencontres où ont été notamment présentés et analysés les résultats obtenus et les problématiques observées.

Orientation 2

Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la deuxième orientation comprend deux axes d'intervention et six objectifs. Les résultats pour 2009-2010 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère

Indicateurs :

- Travaux de concertation interministérielle
- Activités ou projets auxquels le ministère a été associé

RÉSULTATS :

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

Au cours de l'année 2009-2010, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels visant l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou mises de l'avant dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes. En 2009-2010, le ministère a participé activement à 82 réunions intergouvernementales⁷.

L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral de plusieurs ententes importantes ayant des retombées financières significatives pour le Québec.

Le ministère continue d'assurer un *leadership* au sein du gouvernement du Québec en matière de francophonie canadienne, notamment par la mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* et en exerçant une meilleure coordination des actions des ministères sectoriels en ce domaine. Des actions mises en place dans le cadre du Plan d'action de la Politique se poursuivent notamment avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi qu'avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

⁷ Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont disponibles à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm

OBJECTIF : Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme

Indicateur :

- Interventions et actions prises à cet égard

RÉSULTATS :

Le ministère a assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec. Il a fait de même avec la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme.

Le ministère a procédé à une analyse des projets de loi gouvernementaux et de certains projets de loi d'initiative parlementaire et il a participé, le cas échéant, à l'élaboration de la position du gouvernement à leur égard. C'est le cas, par exemple, des projets de loi proposant divers éléments de réforme concernant le Sénat ou touchant à la représentation des provinces à la Chambre des communes, au bilinguisme des juges de la Cour suprême, au registre des armes à feu et à la santé.

En concertation avec les organismes et ministères sectoriels concernés, le ministère s'est impliqué dans le dossier de la réglementation du commerce des valeurs mobilières, face au projet fédéral de création d'une commission unique nationale en cette matière. Le 8 juillet 2009, le gouvernement du Québec a entrepris un renvoi devant la Cour d'appel du Québec afin de contester la constitutionnalité du projet du gouvernement fédéral, envoyant ainsi à ce dernier un signal clair que le Québec entend défendre la compétence exclusive que détiennent les provinces dans ce secteur d'activité économique.

Sur le plan de l'intégrité du territoire, le ministère a continué de soutenir les ministères sectoriels dans la gestion des dossiers relatifs au golfe du Saint-Laurent, à la frontière maritime septentrionale et aux frontières terrestres. Il a consacré une attention particulière au dossier des aires marines protégées actuellement en négociations avec le gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les dossiers autochtones, le ministère a, dans le cadre de ses activités intergouvernementales, participé activement au Groupe de travail sur les affaires autochtones mis sur pied, au mois d'août 2009, par les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones nationaux. Ce groupe de travail est chargé d'élaborer des recommandations et de proposer des mesures pour améliorer la qualité de vie des Autochtones dans trois secteurs à l'intérieur desquels les provinces disposent d'une marge d'action, soit l'éducation, le développement économique et l'élimination de la violence faite aux femmes autochtones.

OBJECTIF : Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération

Indicateurs :

- Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
- Ententes négociées et signées

RÉSULTATS :

Conseil de la fédération

- Le ministère a appuyé et conseillé le premier ministre lors de la rencontre annuelle du Conseil de la fédération tenue du 5 au 7 août 2009 à Regina, en Saskatchewan.
 - Les premiers ministres des provinces et des territoires ont alors discuté de commerce intérieur, de l'innovation comme moyen de rendre l'économie plus verte, d'accroître la productivité et de soutenir le secteur du savoir ainsi que du renforcement des relations économiques avec les principaux partenaires du Canada.
 - Les premiers ministres ont également salué l'invitation faite par le gouvernement fédéral, revendiquée par le Conseil à maintes reprises, de participer directement à la négociation d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.
- Le ministère a apporté son soutien au premier ministre lors de la mission du Conseil de la fédération à Washington qui a eu lieu du 19 au 21 février 2010.

Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario

- Le ministère a assisté et conseillé le premier ministre au cours de la seconde rencontre conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario tenue à Toronto les 10 et 11 septembre 2009. À cette occasion, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont signé *l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario*.
- Cet accord comporte deux grands volets :
 - Le premier porte sur la coopération économique-institutionnelle, réglementaire et énergétique.
 - Le second concerne les engagements commerciaux pris dans six chapitres sectoriels et comportant un mécanisme de règlement des différends.

Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

- Le Québec a assuré la coprésidence de la XIII^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, jusqu'en septembre 2009. Il a aussi tenu ce rôle pour le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne jusqu'à cette même date. Depuis, le Québec est membre du comité directeur de la Conférence, soutenant ainsi étroitement ses travaux.
- À ce chapitre, le ministère a été impliqué dans la réalisation des activités pour la tenue de la XIV^e Conférence à Vancouver les 23 et 24 septembre 2009, au cours de laquelle les ministres ont adopté une stratégie de communication visant à promouvoir la francophonie canadienne.
- La Conférence s'est associée, à titre de partenaire, à l'organisation et à la tenue du *Pré-congrès national de Métropolis sur l'immigration francophone*, qui s'est déroulé à Montréal le 18 mars 2010.
- Les sous-ministres de plusieurs ministères ont participé à des réunions fédérales-provinciales-territoriales.

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit en 2009-2010 à la signature de 102 ententes intergouvernementales canadiennes, dont les ententes relatives à la mise en œuvre du *Plan d'action économique du Canada* pour stimuler l'économie :

- Ententes relatives à la formation pour les personnes admissibles ou non à l'assurance emploi, soit l'*Entente modificatrice à l'entente Canada-Québec sur le marché du travail (EMT) 2008-2014* et l'*Entente modificatrice à l'entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail*;
- *Entente Canada-Québec conclue dans le cadre du fonds de stimulation de l'infrastructure relativement au programme de renouvellement des conduites (PRECO)*;
- *Entente Canada-Québec, Fonds de stimulation de l'infrastructure*;
- *Entente de contribution Canada-Québec en vertu du programme d'infrastructure du savoir (PIDS) 2009/2010 — 2010/2011*.

La conclusion de ces ententes devrait permettre au Québec de réaliser de nombreux et importants projets d'infrastructures dans divers domaines (municipal, savoir, loisir, culture, énergies propres, logement social).

Tableau récapitulatif	
Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	2009-2010
Réunions du Conseil de la fédération	2
Autres rencontres intergouvernementales	80
Ententes intergouvernementales signées	102
Avis donnés aux différents comités ministériels	60
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	167

OBJECTIF : Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne

Indicateurs :

- Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
- Projets conjoints avec les autres gouvernements

RÉSULTATS :

Programmes de soutien financier

- En 2009-2010, le ministère a versé la somme de 873 173 \$ pour la réalisation de 153 projets dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale⁸, soit 84 320 \$ de plus qu'en 2008-2009, pour financer 11 projets supplémentaires. Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne⁹, le ministère a financé 131 projets pour un montant de 1 266 795 \$ en 2009-2010.

⁸ Le Programme de coopération intergouvernementale joue un rôle majeur pour accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois.

⁹ Le Programme d'appui à la francophonie canadienne vise à renforcer les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada, à soutenir des projets structurants permettant de consolider le statut du français au Canada et à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne dans tout le pays.

- Dans le secteur de l'éducation, le ministère a de nouveau consenti un appui de 50 000 \$ en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation d'un projet pancanadien du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada. Ce projet vise l'harmonisation des programmes de formation, le développement de programmes et des échanges de pratiques, dont celles sur la réussite scolaire, l'insertion sur le marché du travail et la gestion de l'environnement composé de populations migrantes et immigrantes. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick participent avec le Québec à ce projet.

Accords de coopération

- Le 30 septembre 2009, un accord de coopération renouvelé entre le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard a été signé par les premiers ministres, MM. Jean Charest et Robert Ghiz. Cet accord vise les principaux domaines couverts par la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*, soit la culture et les communications, l'éducation, le développement économique, la santé, la petite enfance, la jeunesse, l'immigration, la justice, le développement durable et les technologies de l'information.
- Au cours de la dernière année, la Commission permanente de concertation entre l'Acadie et le Québec, chargée d'administrer l'entente avec la Société Nationale de l'Acadie, a soutenu diverses initiatives notamment auprès des jeunes, visant à favoriser une meilleure connaissance mutuelle. On peut citer, par exemple, l'annonce de la création du prix « Artiste de l'année de l'Acadie du Québec » pour 2012 afin de souligner l'excellence d'un ou d'une artiste du Québec qui s'identifie à la culture acadienne ou qui y contribue.

Centre de la francophonie des Amériques

Le ministère collabore à la programmation du Centre de la francophonie des Amériques. En 2009-2010, il a accordé au Centre un soutien financier pour la tenue du spectacle « La francophonie s'exprime ». Ce spectacle a eu lieu à Québec le 15 mars 2010. Il réunissait sur scène quatre artistes de la francophonie canadienne, dont trois de l'extérieur du Québec. Le ministère a également soutenu financièrement la tenue de la première édition de l'Université d'été sur la francophonie des Amériques.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie publique proactive

OBJECTIF : Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public

Indicateurs :

- Activités publiques impliquant le ministère
- Projets de recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

RÉSULTATS :

Des représentants du ministère ont participé à plusieurs conférences, colloques, présentations et autres événements de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur le fédéralisme canadien, le fédéralisme comparé ou l'identité québécoise, soit notamment :

- Présentation en Inde sur les relations intergouvernementales au Canada dans le cadre d'une table ronde organisée conjointement par le Forum des fédérations et l'Indian Institute of Public Administration à l'automne 2009. Cette présentation faisait suite à la tenue à Montréal, en février 2009, d'une table ronde sur le même thème à laquelle le ministère avait été étroitement associé. Il est prévu que les résultats de ces activités fassent l'objet de deux publications.
- Participation à un projet de recherche international sur les dynamiques de changement constitutionnel en régime fédéral coordonné par l'Institut européen d'études constitutionnelles de l'Université de Hagen, en Allemagne.
- Présentation dans le cadre d'un colloque de fédéralisme comparé sur la reddition de comptes en matière intergouvernementale organisé par la School of Public Policy and Governance de l'Université de Toronto, à l'hiver 2010.
- Présentation sur l'état de la recherche sur le fédéralisme au colloque *Face à la nation : l'état évolutif du fédéralisme canadien* organisé par l'Association d'Études canadiennes, à l'hiver 2010.

Les Bureaux du Québec au Canada ont engagé plusieurs activités ou y ont participé. Parmi les activités de représentation du Québec, on peut souligner :

- La tenue, le 23 juin 2009, à Toronto, de *Soirée Québec 2009* afin de célébrer la Fête nationale du Québec. Quelque 850 personnes ont participé à la soirée organisée par le Bureau du Québec à Toronto en collaboration avec 32 partenaires. Le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques a organisé également un tel événement à Dieppe, le 24 juin 2009. Dans le cadre de la rentrée parlementaire à Ottawa, le Bureau du Québec à Ottawa a tenu, le 10 mars 2010, dans la capitale fédérale, une activité à laquelle 125 personnes ont participé dont des élus de tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes.

- Le rôle important de soutien aux entreprises que jouent les Bureaux du Québec au Canada. À cet effet, par exemple, le Bureau du Québec à Toronto a soutenu la participation d'entreprises du Québec à plusieurs missions et événements. Parmi ceux-ci, on doit signaler deux missions dans l'Ouest canadien, l'une dans le secteur minier en Saskatchewan et l'autre dans le secteur énergétique en Alberta.
- La mission en Saskatchewan s'est déroulée du 30 novembre au 4 décembre 2009. Elle a regroupé une dizaine d'entreprises québécoises offrant des solutions novatrices pour le secteur minier, dont le génie-conseil.
- La mission en Alberta regroupait une vingtaine d'entreprises et d'organismes du Québec. Elle s'est déroulée du 21 au 25 mars 2010 et visait à positionner des fournisseurs québécois de technologies environnementales auprès des décideurs albertains du secteur énergétique.

Dans le cadre du Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise, dix-huit projets provenant du Québec et du reste du Canada ont reçu un soutien financier du ministère en 2009-2010.

OBJECTIF : Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes

Indicateurs :

- Activités mises en œuvre à la suite de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*
- Niveau de participation aux activités

RÉSULTATS :

En 2009-2010, plusieurs réalisations importantes sont à souligner.

- Pour une seconde année, le Réseau des sociétés d'aide au développement des collectivités du Québec et le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada ont poursuivi leur étroite collaboration visant la création d'un espace économique francophone au Canada. Le ministère a contribué à cette initiative. Un appui financier a été accordé à l'Agence nationale et internationale du Manitoba et à PÔLE Québec Chaudière-Appalaches afin de contribuer au développement d'échanges économiques.
- Un appui financier de 50 000 \$ a été accordé par le ministère au Congrès mondial acadien qui s'est déroulé du 7 au 23 août 2009 sur la Péninsule acadienne. Le premier ministre du Québec a participé à cet événement le 15 août 2009, jour de la Fête nationale de l'Acadie, ainsi qu'au Grand Tintamarre.
- Le 3^e Rendez-vous Acadie-Québec est un rassemblement de gens d'affaires québécois et acadiens de l'Atlantique. Cette rencontre a eu lieu à Campbellton au Nouveau-Brunswick, les 24 et 25 septembre 2009. Pour sa tenue, le ministère a fourni un soutien financier et un appui à l'organisation par l'intermédiaire du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques.

L'adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation y a représenté le gouvernement du Québec. Le chef de poste du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques a participé à la totalité de l'événement.

- En début d'année 2010, le ministère a accordé un appui financier à la Tournée des Rendez-vous du cinéma québécois, laquelle s'est déroulée dans neuf villes canadiennes, soit Edmonton, Halifax, Moncton, Ottawa, Regina, Sudbury, Victoria, Winnipeg et Whitehorse.
- Les Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver ont fourni au ministère l'occasion de multiplier les initiatives pour assurer une présence significative du Québec et le rayonnement du français pendant tout l'événement. Le premier ministre du Québec, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la ministre du Tourisme et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport y ont réalisé des missions officielles.
 - Une aide financière de 125 000 \$ a été consentie pour la réalisation de la programmation de la Place de la Francophonie mettant en valeur la richesse artistique et culturelle d'artistes francophones.
 - Dans le cadre de la Journée de la Francophonie canadienne, le 13 février 2010, journée dédiée à l'expression des différentes facettes de cette francophonie, un spectacle mettant en vedette des artistes de renom de la francophonie canadienne a reçu une aide de 15 000 \$ du ministère.
 - Le projet Franco Médias, couverture des Jeux par de jeunes journalistes francophones canadiens dont onze provenaient du Québec, a, quant à lui, été soutenu par le ministère pour une somme de 10 000 \$.

Orientation 3

Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société

La troisième orientation du *Plan stratégique 2009-2013* comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats pour 2009-2010 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones

OBJECTIF : Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones

Indicateurs :

- État d'avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh, 2006 – Katimajit 2007)
- État d'avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique

RÉSULTATS :

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006, autour de quatre thèmes, soit l'économie et l'emploi; la santé, les services sociaux et les services à l'enfance; la culture et l'éducation; les infrastructures et le développement communautaire durable.

- Un comité interorganisationnel a été chargé de mener les discussions et les travaux nécessaires pour assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements pris au Forum. Des échanges ont eu lieu jusqu'en 2008 entre les représentants de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, du ministère et du gouvernement du Canada pour assurer la circulation de l'information et établir les partenariats nécessaires.
- Aucune rencontre de suivi ne s'est tenue en 2009-2010, mais les engagements ont continué d'être mis en œuvre.

À la suite d'un engagement du gouvernement, pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, une rencontre nommée Katimajit s'est tenue à Kuujuaq, les 23 et 24 août 2007. Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis propres à la nation inuite du Québec. Cet événement a regroupé des représentants des gouvernements du Québec et du gouvernement du Canada ainsi que des représentants inuits.

- À l'instar du Forum socioéconomique des Premières Nations, les discussions ont été organisées autour de grands thèmes favorisant l'émergence de solutions concrètes permettant d'améliorer les conditions socioéconomiques des Inuits.
- Au terme de la rencontre Katimajit, un mécanisme a été mis en place afin d'assurer un suivi de nature administrative et politique de la mise en œuvre des engagements découlant de l'événement ou sur tout autre sujet convenu. Conformément à ce mécanisme, des échanges constants ont lieu entre des représentants des organisations du Nunavik, du ministère et du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Une rencontre technique de suivi s'est tenue le 4 septembre 2009 à laquelle participaient des représentants du gouvernement du Québec et des Inuits. Les travaux se poursuivent également pour la problématique du coût de la vie au Nunavik, qui a fait l'objet d'une rencontre en 2009-2010.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a poursuivi en 2009-2010 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut)*, le ministère a versé une aide financière de 44,54 millions de dollars destinée à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats.
- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik*, 12,65 millions de dollars ont été versés par le ministère aux 14 villages nordiques pour les aider à dispenser les services municipaux.
- Dans le cadre de l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik)*, le ministère a versé 17,62 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement de projets communautaires et économiques.

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris dans et la mise en œuvre de l'entente communément appelée la *Paix des braves* :

- Les travaux de mise en œuvre de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves)* se sont poursuivis pour le règlement des dispositions négociées. Les discussions et les négociations avec les Cris ont continué dans le dossier du transfert de certaines terres à la communauté de Chisasibi et dans le dossier de la reconfiguration des terres de la catégorie I des communautés de Nemaska, de Waskaganish et de Waswanipi.
- Les travaux de mise en œuvre de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves)* se poursuivent pour le règlement des dispositions négociées, notamment en ce qui a trait à l'attribution de terres à la communauté d'Oujé-Bougoumou et au fonctionnement du Conseil régional de zone.

- Les discussions entourant la création du parc national Assinica, à titre de parc du patrimoine cri, se sont poursuivies.
- Des négociations ont permis la signature, le 3 février 2010, du prolongement de l'entente en matière de santé et de services sociaux, signée à l'origine en 2005, entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec, dans la foulée de la *Paix des braves*. Cette entente permet de poursuivre la mise en œuvre des priorités en matière d'immobilisations, de financer la prestation et la gestion des services de santé et de services sociaux des Cris de la Baie-James, et ce, en harmonie avec leur capacité de mise en place et de développement des programmes dans les communautés.
- Le ministère a veillé au versement des paiements annuels prévus en vertu des ententes-cadres comme la *Paix des braves* et l'entente concernant l'administration de la justice pour les Cris entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration régionale crie.

Le ministère a également poursuivi en 2009-2010 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- L'*Entente sur le partenariat économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec* a été signée le 19 octobre 2009. D'une durée de 25 ans, l'Entente prévoit des sommes annuelles qui permettront à la communauté de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis de financer des projets de développement économique et communautaire. Par ailleurs, pour la durée de cette entente, les Naskapis dégagent le Québec de certaines obligations liées à la mise en œuvre de la *Convention du Nord-Est québécois*, favorisant ainsi la voie du dialogue.
- Le Programme d'aide financière pour l'embauche et le suivi d'un coordonnateur en sport et loisir et d'implication communautaire et citoyenne a été renouvelé dans les communautés autochtones de Kawawachikamach, Kebaowek, Lac-Simon, Winneway, Pikogan, Timiskaming, Kitcisakik, Wemotaci, Manawan, Obedjiwan, Natashquan, La Romaine, Pakuashipi, Matimekoshe et Mingan.
- Dans la foulée des ententes-cadres conclues entre le Québec et les Attikameks, le ministère des Transports du Québec a bénéficié de la collaboration du ministère dans les dossiers de contrats d'entretien et d'ententes portant sur la réalisation de travaux de réfection des routes d'accès aux communautés de Manawan, de Wemotaci et d'Obedjiwan.

OBJECTIF : Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

Indicateurs :

- Nombre d'actions et de partenariats complétés ou en cours
- Fréquence des visites dans les communautés
- Nombre d'interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés

RÉSULTATS :

Un total de 18 actions ou partenariats significatifs visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones ont été complétés ou sont en cours.

En 2009-2010, le ministère a visité en moyenne huit communautés autochtones par mois.

Pour ce qui est des interventions auprès des ministères et des organismes concernés, elles sont de multiples natures et leur nombre exact ne peut être déterminé avec précision. Ces interventions visent à conseiller le gouvernement en matière autochtone, et les activités réalisées dans le cadre de cet objectif ont été présentées précédemment¹⁰.

Le maintien et le développement de relations constructives avec les nations et communautés autochtones se sont notamment appuyés sur les actions suivantes :

- Dans la foulée de la mise en œuvre du Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones, coordonnée par le ministère, les ministères et les organismes dont les activités sont susceptibles de porter préjudice aux droits que revendiquent les communautés autochtones ont obtenu un appui afin d'ajuster leurs processus et de tenir compte des paramètres de la Cour suprême du Canada, assurant ainsi une consultation des communautés autochtones aux moments opportuns. Le ministère pilote le Groupe interministériel de soutien en matière de consultation des communautés autochtones et des rencontres se tiennent périodiquement.
- Le gouvernement du Québec a signé avec les Mohawks de Kahnawake une nouvelle Déclaration de compréhension et de respect mutuel le 10 juin 2009 et une nouvelle entente-cadre le 16 juillet 2009.
- Le ministère se montre ouvert à la demande du grand chef Konrad Sioui de mettre en place une table centrale de négociation afin de discuter des dossiers de la nation huronne-wendate de façon globale plutôt qu'au cas par cas. Des rencontres de haut niveau ont eu lieu jusqu'à maintenant sur le sujet. Des discussions exploratoires se sont déroulées afin d'identifier précisément les attentes du Conseil de la nation huronne-wendate quant aux résultats de la négociation.

¹⁰ Voir ci-dessus, page 29.

- Le ministère et le ministère de la Famille et des Aînés ont entrepris des discussions avec le conseil de bande pour l'ouverture d'un Centre de la petite enfance dans la communauté de Kanesatake.
- Le processus de sélection officielle des terres de catégorie I et II à Ivujivik s'est poursuivi et un projet de convention complémentaire à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est élaboré.
- Au cours de l'année financière 2009-2010, le ministère a participé à plusieurs rencontres avec la communauté de Lac-Simon à Val-d'Or portant sur le développement économique de cette dernière.
- Le ministère a tenu des rencontres avec diverses communautés algonquines, notamment afin de les informer quant aux possibilités de financement pouvant découler du Fonds d'initiatives autochtones.
- Le ministère a participé à un comité de suivi portant sur l'Entente spécifique concernant le rapprochement entre les communautés algonquines et les divers milieux de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Le ministère a effectué plusieurs visites dans des communautés cries, notamment pour participer à des cérémonies de lancement de projets de construction d'infrastructures tels des palais de justice à Mistissini et à Waswanipi, un centre intégré de services de soins de santé et de services sociaux à Mistissini, un institut culturel à Oujé-Bougoumou, qui est appelé à devenir un lieu où les traditions, les connaissances et les valeurs cries pourront être transmises de génération en génération. Chacun de ces projets vise à répondre à des besoins qui touchent la population dans certains des domaines les plus essentiels de la vie communautaire.
- Le ministère a accompagné des communautés vivant une crise sociale dans l'élaboration de projets spécifiques et structurants pour l'ensemble de la communauté, et ce, dans le cadre de la Table de concertation sur les problématiques de crise sociale dans les communautés des Premières Nations du Québec. Les communautés de Lac-Simon et de Lac-Barrière ont particulièrement fait l'objet de soutien à cet égard.
- Le ministère a permis, sur le terrain, de développer des liens avec des organismes à vocation communautaire et sociale du réseau québécois et les communautés algonquines de Kitcisakik, Lac-Simon et Lac-Barrière en facilitant les échanges entre les principaux acteurs.
- Le ministère a rencontré les communautés attikameks de Manawan, de Wemotaci et d'Obedjiwan, notamment dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones. Le ministère a également participé à la Journée Carrières de Manawan.
- Le ministère a coordonné la définition d'une action concertée des gouvernements du Québec et du Canada afin de fournir une aide immédiate à la communauté de Kitcisakik pour améliorer les conditions de vie de la population. Cette action concertée des gouvernements et de la communauté algonquaine a permis d'annoncer une contribution de près de 1,4 million de dollars de Québec et le lancement d'appels d'offres en vue d'une nouvelle école primaire de la part d'Ottawa, le 14 décembre 2009. L'investissement du Québec était relatif à la rénovation

d'habitation, au remplacement des groupes électrogènes et au développement économique local.

- En 2009-2010, le ministère a participé à plusieurs rencontres avec des communautés innues, notamment pour discuter de leurs projets en développement économique.
- Le ministère, en étroite collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a amorcé un dialogue avec les communautés innues sur la protection du caribou forestier.
- Le ministère a effectué des visites dans les communautés innues, notamment pour participer à des cérémonies de lancement de projets en infrastructures communautaires ou en développement économique. Chacun de ces projets répond à des besoins qui touchent la population dans certains des domaines les plus essentiels de la vie communautaire.
- Le ministère a collaboré à la mise en place du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone du Grand Montréal (Réseau) qui vise l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones côtoyant ce milieu. Cette initiative regroupe de nombreux partenaires publics ainsi que de la société civile. Participent à cette initiative des représentants des gouvernements fédéral et du Québec, de la Ville de Montréal, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et d'organismes communautaires autochtones de cette région. Le ministère y a, entre autres, collaboré en siégeant au Comité directeur et en participant aux rencontres du Réseau.
- Le ministère a développé et entretenu des relations avec les centres d'amitié autochtones du Québec ainsi qu'avec des intervenants exerçant leurs activités auprès des Autochtones en milieu urbain. Il travaille ainsi à mieux déterminer les enjeux reliés au phénomène de l'autochtonie urbaine.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés

Indicateurs :

- Nombre de projets soutenus
- Soutien accordé aux projets

RÉSULTATS :

Depuis le début de la création du Fonds d'initiatives autochtones, en 2006, jusqu'au 31 mars 2010, près de 250 projets ont été acceptés, totalisant des engagements de la part du ministère de 46,66 millions de dollars.

Les demandes ont été effectuées dans l'une ou l'autre des cinq enveloppes, soit :

- le développement économique,
- l'infrastructure communautaire,

- la garantie de prêt,
- l'action communautaire,
- le soutien à la consultation.

OBJECTIF : Informer les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

Indicateur :

- Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère répond aux demandes de renseignements qui lui sont acheminées par courrier postal, par téléphone et par courriel. Le cas échéant et selon leur objet, les demandes sont transmises aux interlocuteurs du ministère ou aux coordonnateurs du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux concernés.

- Le site Web autochtones.gouv.qc.ca présente un contenu qui s'adresse à la population et à la clientèle autochtone. Grâce à une mise à jour régulière des données informatives et au dépôt des communiqués et des allocutions du ministre responsable, ainsi que des ententes conclues avec les diverses nations, les citoyens sont en mesure de considérer les avancées du Québec en matière de relations avec les nations autochtones.
- En 2009-2010, la mise à jour du site Web versuntraite.gouv.qc.ca a permis à la population québécoise de suivre l'état des négociations avec les Innus.

Les informations et la documentation concernant les enjeux autochtones ont été diffusées dans le cadre des activités suivantes :

- La publication du document d'information *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec* a rendu accessible à diverses clientèles l'information générale portant sur les nations autochtones du Québec. Quelque 2 500 exemplaires ont été distribués sur demande par le ministère.
- La distribution de la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* a également permis de renseigner les citoyens sur la réalité autochtone au cours de la dernière année. La carte grand format est présentée lors de la tenue d'événements publics.
- Le ministère a élaboré des plans de communication relatifs à la nation attikamek et à la communauté mohawk de Kahnawake, afin de joindre les clientèles touchées par certains processus de négociation.
- Le ministère a tenu, en octobre 2009, un kiosque d'information dans le cadre des Journées de sensibilisation à la culture des Premières Nations organisées par le Centre d'études amérindiennes de l'Université du Québec à Chicoutimi. Au cours de ces trois jours, 312 documents d'information ont été distribués à des étudiants, à des professeurs et à des professionnels non autochtones.

Au cours de l'année 2009-2010, cinq communiqués de presse ont été diffusés, rendant compte de divers enjeux reliés aux négociations avec les communautés autochtones.

Le ministère a soutenu le ministre délégué aux Affaires autochtones lors d'interventions à l'occasion d'événements communautaires.

- Le ministre délégué aux Affaires autochtones a prononcé 15 allocutions lors d'événements communautaires.
- Ces allocutions faisaient état de divers enjeux auxquels étaient confrontées les communautés autochtones, dont les questions liées à la santé, aux conditions de vie, au développement économique et à l'éducation.

Des messages du ministre délégué aux Affaires autochtones ont été diffusés dans les médias.

- Un total de sept publicités ont été diffusées par l'intermédiaire des quotidiens et des médias communautaires.
- Notamment dans le but de souligner la Journée nationale des Autochtones, un message du ministre délégué aux Affaires autochtones a été diffusé le 21 juin 2009 dans les grands quotidiens du Québec ainsi que dans les stations de radio communautaire autochtones.
- Le ministère s'est assuré de mieux faire connaître sa mission envers les nations autochtones à l'occasion d'activités grand public auxquelles il a contribué financièrement, le festival Présence autochtone et deux journées d'activités thématiques organisées par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

Un total de six rencontres majeures ont eu lieu avec des organismes, dans le but de discuter d'enjeux reliés à la négociation. Ces rencontres sont les suivantes :

- Dans le cadre de la négociation territoriale globale avec la nation atikamekw, la communication avec les divers milieux concernés a été entreprise. Un plan de communication a été adopté à cet effet et une rencontre s'est tenue au cours de l'été 2009 avec les directeurs généraux de Conférences régionales des élus concernées.
- Dans le cadre des négociations territoriales avec les Innus, le ministère a rencontré les élus de la Côte-Nord pour les informer de l'évolution des négociations et des aspects qui concernent plus particulièrement leur région.
- Le ministère a rencontré trois représentantes de la section canadienne francophone d'Amnistie Internationale, afin de présenter les actions entreprises par le ministère visant à favoriser la négociation d'ententes entre la communauté de Winneway et le gouvernement du Québec.
- Des conseillers du ministère ont rencontré des représentants de la municipalité d'Oka afin de les sensibiliser sur les enjeux liés à la communauté de Kanesatake.
- En lien avec la négociation d'ententes, des rencontres d'information et de consultation des autorités locales et régionales voisines de Kahnawake ont eu lieu. À cet effet, des réunions ont été tenues avec le Conseil de la MRC de Roussillon et des rencontres particulières ont été organisées avec l'ancienne et la nouvelle préfète de la MRC.

- Dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les cinq principales organisations autochtones (Grand Conseil des Cris, Société Makivik et l'Administration régionale Kativik, Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, Femmes autochtones du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador) ont été consultées afin de mieux connaître leurs besoins en ces matières.

Le ministère a élaboré des plans de communication relatifs à la nation attikamek et à la communauté mohawk de Kahnawake, afin de joindre les clientèles touchées par certains processus de négociation.

Un total de 11 formations ont été offertes concernant le dossier de la consultation des communautés autochtones.

AXE D'INTERVENTION : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable

OBJECTIF : Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique

Indicateurs :

- Nombre et nature des négociations en cours
- Nombre et nature des ententes conclues

RÉSULTATS :

Pour ce qui est du nombre et de la nature des négociations en cours, le ministère mène actuellement 11 négociations auprès de différentes communautés autochtones. Ces négociations concernent une vaste gamme de sujets, dont les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et le développement économique. Parmi ces négociations, on peut notamment mentionner les dossiers suivants :

- Des séances de négociations avec le Conseil tribal Mamuitun ont porté sur la participation réelle à la gestion du territoire et la chasse à l'original.
- La négociation de la revendication territoriale globale des Atikamekws s'est poursuivie entre le gouvernement du Québec, celui du Canada et le Conseil de la nation atikamekw. Les travaux progressent et les parties espèrent produire un projet d'entente de principe à moyen terme. Les discussions entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et les Micmacs, dont les trois communautés du Québec sont représentées par le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomí, se poursuivent dans le cadre de l'entente tripartite appelée *NI Process*. *NI process* est un processus permettant un dialogue sans préjudice sur les intérêts respectifs des parties.
- Le 16 juillet 2009 à Rimouski se sont amorcés les travaux d'un comité de travail composé de représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de Gespeg, concernant le développement de l'assise territoriale de Gespeg à Gaspé.
- La négociation portant sur une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik se poursuit. Cette négociation entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et le gouvernement du Canada a pour objectif d'arriver à une entente finale sur la fusion de certaines institutions et la création du gouvernement régional du Nunavik. La négociation donne suite à l'Entente de principe signée le 5 décembre 2007 par le Québec, les Inuits et le gouvernement du Canada.
- Le 16 juillet 2009, le gouvernement du Québec et le Conseil des Mohawks de Kahnawake ont signé une entente-cadre dans laquelle ils s'engageaient à négocier une révision des ententes sectorielles conclues en 1999 et à entreprendre de nouvelles négociations sur trois nouveaux sujets. Une table centrale réunissant les négociateurs des deux parties a été mise sur pied, ainsi

que trois tables sectorielles (travail, transports, développement économique et fiscalité) auxquelles participent des représentants des différents ministères concernés.

- Le Québec a accepté de participer à des négociations tripartites en vue de la création d'un gouvernement régional cri sur le territoire de la Baie-James et des rencontres exploratoires ont eu lieu à cet effet.

Pour ce qui est du nombre et de la nature des ententes conclues, un total de 80 ententes ont été signées durant l'année 2009-2010. On peut notamment citer les suivantes :

- Une *Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec*, signée le 19 octobre 2009. Celle-ci vise à mettre de l'avant une vision commune ayant pour objectifs :
 - de promouvoir le développement économique, la création d'emplois et les retombées économiques pour les Naskapis et la population du Québec en général;
 - de favoriser le développement du potentiel énergétique et minier dans le secteur naskapi défini dans la Convention du Nord-Est québécois;
 - de favoriser une plus grande autonomie pour les Naskapis en plus de leur accorder des responsabilités accrues au niveau du développement économique et communautaire;
 - de respecter l'esprit de la Convention du Nord-Est québécois, notamment en ce qui concerne le chapitre 18 traitant du développement économique et social.

Un comité de liaison assure la mise en œuvre de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec. Les deux représentants du Québec ont été désignés en décembre 2009.

- Le 14 août 2009, une entente autorisant le recours aux crédits de l'enveloppe de développement économique du Fonds d'initiatives autochtones était conclue avec la nation naskapie de Kawawachikamach, afin de financer l'acquisition et le démarrage des activités d'une maison de réception vouée à l'accommodation des membres de la communauté qui séjournent à l'hôpital de Sept-Îles.
- Le 22 mars 2010, la communauté de Timiskaming a signé l'Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones.
- La signature d'une entente de quatre ans (2009-2013) entre le Québec et Gesgapegiag met un terme à toute pêche aux filets maillants dans la rivière Cascapédia. La signature de l'Entente portant sur le financement et la réalisation de l'étude de tracé préliminaire du projet de prolongement de la route 167 jusqu'aux monts Otish, est issue d'une démarche concertée entre des partenaires gouvernementaux, régionaux et autochtones. Le projet de prolongement de la route permettrait le développement du potentiel minier, forestier, éolien et touristique du secteur difficilement accessible des monts Otish et faciliterait l'accès aux territoires de trappe des Cris de la communauté de Mistissini.

- Afin de soutenir la participation des communautés autochtones aux consultations qui proviennent des différents ministères, le gouvernement du Québec, via le Fonds d'initiatives autochtones, offre un soutien financier aux communautés intéressées. Ce financement peut se faire selon les projets, ou encore plus globalement. Au total, il s'agit d'une enveloppe de 25 millions de dollars sur cinq années qui est disponible depuis octobre 2006. En 2009-2010, près de 1,3 million de dollars ont été versés, dans le cadre de 15 ententes.

Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère du Conseil exécutif

Des services accessibles

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une *Déclaration de services aux citoyens*¹¹, conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

Le Secrétariat à la jeunesse

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse à sa clientèle sont accessibles par téléphone en appelant Services Québec au 1-877-644-4545 ou au moyen de son site Internet selon les modalités définies dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Certaines demandes reçues par Services Québec sont directement traitées, tandis que d'autres sont transmises au Secrétariat à la jeunesse.

Les citoyens peuvent obtenir l'information souhaitée en consultant le portail jeunesse Espace J. L'objectif principal du nouveau portail est de donner un accès direct à l'internaute afin qu'il puisse accéder aux programmes et aux services gouvernementaux jeunesse.

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones accueille les demandes d'information et y répond du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. En dehors des heures de bureau habituelles, le Secrétariat reçoit les messages et les demandes d'information sur boîte vocale, par télécopieur et par courriel¹².

Le Secrétariat fait en sorte qu'une première réponse soit apportée aux messages et aux demandes d'information au plus tard dans le courant du jour ouvrable suivant la réception de la communication.

Le Secrétariat maintient à jour son site Web.

¹¹ La Déclaration est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm

¹² Les courriels peuvent être expédiés à partir du site www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp

Des services courtois et personnalisés

Le Secrétariat à la jeunesse

Le service offert par le Secrétariat est personnalisé. Le temps consacré à chaque demande varie selon sa nature et certaines d'entre elles peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Dès le premier contact, le Secrétariat aux affaires autochtones se fait un devoir de présenter ses services, d'écouter avec attention les demandes présentées et les commentaires formulés, et de traiter sa clientèle avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.

Le Secrétariat guide les citoyens qui le contactent dans la façon de présenter leur demande ou leur dossier.

Des services fiables et de qualité

Le Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair en dirigeant les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs.

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones consent les efforts nécessaires pour que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair.

Le Secrétariat traite les demandes ou les dossiers avec impartialité, équité et en toute confidentialité.

Le Secrétariat dirige les citoyens s'adressant à lui vers les bonnes sources d'information et les bons interlocuteurs, tant au ministère du Conseil exécutif que dans les autres ministères et organismes gouvernementaux.

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles.

Les ressources humaines

Évolution de l'effectif autorisé

Le 31 mars 2010, le ministère comptait un effectif autorisé de 688 ETC (équivalent temps complet), comparativement à 689 au 31 mars 2009. Cet écart s'explique par la diminution de 12 ETC (24 départs à la retraite) et par l'allocation de 11 ETC à la Commission d'accès à l'information.

Effectif autorisé				
Secteur	Effectif au 31 mars 2010	Effectif au 31 mars 2009	Variation	
			ETC	%
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	432	439	-7	-1,6
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	70	70	0	0
Programme 4 : Affaires autochtones	41	44	-3	-6,8
Programme 5 : Jeunesse	37	38	-1	-2,6
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information ⁽¹⁾	87	76	+11	14,5
Total partiel	667	667	0	0
Autres effectifs				
Recruté localement (Bureaux du Québec au Canada)	21	22	-1	4,6
Total de l'effectif autorisé	688	689	-1	-0,1

⁽¹⁾ Incluant la CAI : 70 ETC au 31 mars 2010

Le développement d'une culture éthique au sein de l'organisation

Le service-conseil en matière d'éthique a de nouveau été offert au cours de l'année auprès de l'ensemble du personnel du ministère, employés et gestionnaires. Une présentation du cadre éthique du ministère a été réalisée lors des sessions d'accueil offertes aux nouveaux employés.

La mobilisation du personnel et la qualité de vie au travail

Le programme d'accueil

Le programme d'accueil du ministère a été amélioré au cours de l'année 2009-2010. Ce programme a notamment pour but de mobiliser les nouveaux employés et de leur permettre de développer un sentiment d'appartenance par rapport à l'organisation qu'ils viennent d'intégrer.

Les sessions d'accueil permettent aux nouveaux employés d'obtenir de l'information sur les services offerts en matière de ressources humaines, notamment concernant les conditions de travail. Au cours de 2009-2010, quatre sessions ont permis d'accueillir 50 nouveaux employés.

Le régime d'aménagement et de réduction du temps de travail

Dans le but de faciliter la conciliation travail-famille et ainsi d'améliorer la qualité de vie au travail du personnel, le ministère a procédé à la révision du régime d'aménagement et de réduction du temps de travail. Celui-ci offre plus de possibilités répondant aux besoins des employés, tout en assurant le maintien du service à la clientèle. Au cours de l'année, 31 personnes ont opté pour ce régime.

La santé et la sécurité des personnes au travail

Dans le cadre de la *Politique concernant la santé physique et psychologique des personnes au travail*, le ministère a réalisé des actions favorisant le maintien et le développement de la santé de ses employés.

On peut citer les réalisations suivantes :

- Service d'ergonomie offrant des interventions de prévention et de correction au personnel; au total, 159 employés ont bénéficié de ce service;
- Sensibilisation réalisée auprès du personnel relativement à la campagne de vaccination du ministère de la Santé et des Services sociaux contre le virus de la grippe A(H1N1); le ministère a de plus procédé à l'installation de distributeurs de désinfectant à mains dans les locaux occupés par son personnel;
- Réalisation d'une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière; 40 employés du ministère ont reçu le vaccin;
- Tenue d'une clinique de dépistage des maladies cardiovasculaires du 8 au 23 février 2010 dans le cadre du Mois du cœur; au total, 74 employés ont participé à cette activité;
- Mise en ligne sur l'intranet de capsules d'information sur le cancer du sein et l'ergonomie;
- Soutien financier à l'activité physique offert à l'ensemble du personnel en vertu de la *Politique de soutien financier à l'activité physique*; au total, 136 employés s'en sont prévalus;

- Formation de « Secouriste en milieu de travail » ou renouvellement de la certification auprès de cinq employés du ministère; de plus, trois employés ont reçu une formation pour l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé.

Le Programme d'aide aux employés

Le Programme d'aide aux employés accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique et donc susceptibles d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail.

En octobre 2009, le ministère du Conseil exécutif a conclu une entente avec le Centre de services partagés du Québec pour offrir à l'ensemble du personnel les services du Programme d'aide aux employés. Cette approche contribue à rendre un meilleur service à la clientèle. Le tableau ci-dessous dresse un portrait de l'utilisation de ce service par le personnel :

Années visées	Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés
2007-2008	60
2008-2009	57
2009-2010	58

Le harcèlement psychologique

La Direction des ressources humaines a reçu le mandat de répondre à toute demande d'information formulée tant par les gestionnaires que par les employés en ce qui a trait à l'application de la *Politique du ministère du Conseil exécutif sur le harcèlement au travail*. Le contenu de cette politique est accessible à partir de l'intranet ministériel, et tous les nouveaux employés sont informés de son existence lors des sessions d'accueil.

Le développement des compétences

Afin de favoriser davantage le développement des compétences et la progression de carrière et ainsi de contribuer à la rétention de son personnel, le ministère a procédé à la révision et à la bonification de sa *Politique d'aide à la poursuite des études*.

Les personnes handicapées

Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le ministère a produit son Plan d'action annuel 2009-2010 à l'égard des personnes handicapées. À titre d'exemple, les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année :

- Préparation et diffusion sur l'intranet ministériel du Plan d'action 2009-2010 à l'égard des personnes handicapées;
- Publication sur l'intranet ministériel des activités promotionnelles et d'informations sur la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin 2009 sous la gouverne de l'Office des personnes handicapées.

Les ressources financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits du Conseil permanent de la jeunesse¹³ ainsi que ceux du Secrétariat à la jeunesse. Les crédits du Secrétariat à la jeunesse visent notamment à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, la mise en œuvre et le suivi des engagements gouvernementaux à l'égard de la jeunesse et les services d'information qui s'adressent aux jeunes.

Le programme 6 (Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information) inclut les crédits permettant de favoriser l'application de diverses lois de nature parlementaire et électorale, de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement

¹³ Le 30 mars 2010, dans son *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*, le gouvernement a annoncé l'abolition du Conseil permanent de la jeunesse et le transfert de ses activités au Secrétariat à la jeunesse.

des institutions démocratiques et à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Dépenses

Le tableau ci-dessous présente le budget et les dépenses probables de 2009-2010 ainsi que les dépenses réelles de 2008-2009 pour les activités qui relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Dépenses du ministère du Conseil exécutif				
Programme	2009-2010		2008-2009	Écart
	Budget ¹	Dépenses probables ²	Dépenses réelles	Dépenses
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	775,6	775,6	772,0	3,6
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	56 373,4	52 352,4	52 100,6	251,8
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	14 606,9	12 120,7	15 297,8	(3 177,1)
Programme 4 : Affaires autochtones	204 838,9	198 970,6	185 167,7	13 802,9
Programme 5 : Jeunesse	39 462,4	38 992,8	36 291,5	2 701,3
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 526,4	6 322,8	5 901,3	421,5
TOTAL	323 583,6	309 534,9	295 530,9	14 004,0

(¹) Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.

(²) Estimation selon les données les plus récentes.

Le budget initialement alloué au ministère pour l'exercice 2009-2010 se chiffrait à 343,8 millions de dollars alors que le budget modifié s'élève à 323,6 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

La variation des dépenses de programmes de 2009-2010 par rapport à 2008-2009 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Au programme 3, la diminution des dépenses par rapport à 2008-2009 s'explique principalement par une modification de la structure du cabinet ministériel à la suite de la nomination d'un nouveau ministre responsable (969 600 \$), par la non-récurrence de certaines

activités (906 400 \$) et par une baisse des dépenses en transfert dans le cadre du Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise (918 200 \$).

- Au programme 4, l'augmentation des dépenses est principalement attribuable à l'indexation des coûts des ententes (10 millions de dollars), et à la conclusion d'une nouvelle entente avec la nation Naskapi (787 000 \$). Les projets financés par le Fonds d'initiatives autochtones génèrent une hausse de 2,3 millions de dollars.
- Au programme 5, l'augmentation des dépenses concerne principalement la continuité de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 (2,5 millions de dollars). Pour son financement, le Secrétariat à la jeunesse utilise également des sommes affectées dans des Comptes à fins déterminées (CFD). Les sommes provenant des Comptes à fins déterminés sont respectivement de 8,9 millions de dollars en 2008-2009 et de 3,9 millions de dollars en 2009-2010.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2009-2010, le ministère a investi des efforts importants en ressources informationnelles dans la modernisation de l'ensemble de ses activités.

Globalement, les efforts consacrés aux ressources informationnelles durant l'année 2009-2010 se résument ainsi :

- implantation d'un nouveau cadre de développement informatique; une application utilisant ce nouveau cadre de développement a été mise en place avec succès pour la gestion des demandes de subventions de la Francophonie;
- migration vers une nouvelle plateforme réseau afin d'assurer la continuité des services et de minimiser les pertes de services ainsi que les problèmes qui en découlent;
- implantation d'un outil de surveillance du réseau permettant la détection de problèmes liés aux pannes des équipements informatiques tout en diminuant le temps de réponse nécessaire à leur résolution; le diagnostic des incidents en est de plus facilité en raison de la disponibilité d'informations précises et en temps réel;
- poursuite et finalisation du plan triennal de modernisation et d'optimisation du parc informatique;
- révision et modernisation des processus de gestion documentaire, notamment le plan de classification et les délais de conservation pour le volet gestion.

Le ministère a également poursuivi ses efforts en matière de sécurité de l'information dont voici les principales réalisations :

- diffusion de la *Politique de la sécurité de l'information* permettant d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information au ministère;
- mise en place d'une procédure d'authentification forte pour les mots de passe sur le réseau ministériel;
- analyse du plan de relève et identification de différents scénarios visant à implanter un site de relève pour garantir la continuité des services en cas de sinistre majeur;
- élaboration d'un plan d'action et réalisation de mesures de sécurité informatique afin de donner suite aux recommandations du Contrôleur des finances dans le cadre du mandat d'analyse des contrôles financiers au ministère.

Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Ces exigences concernent :

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'allègement réglementaire et administratif;
- le développement durable et les changements climatiques;
- l'emploi et la qualité de la langue française;
- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2009-2010 afin de respecter ces exigences.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur la fonction publique*, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2009-2010 en matière d'accès à l'égalité.

Données globales

L'embauche totale				
Période visée	Nombre total de personnes embauchées			
	Réguliers ¹	Occasionnels ²	Étudiants	Stagiaires
2009-2010	11	54	38	5

⁽¹⁾ Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

⁽²⁾ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2010	
Effectif total (personnes)	501

Membres de communautés culturelles, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

- Taux d'embauche des membres des groupes cibles.

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées pour augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Nombre d'embauches de membres de groupes cibles, 2009-2010							
Statuts d'emplois	Embauche totale	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ¹
Régulier	11	3				3	27,3 %
Occasionnel	54	1				1	1,9 %
Étudiant	38	4			1	5	13,2 %
Stagiaire	5	1				1	20,0 %
Total	108	9			1	10	9,3 %

⁽¹⁾ Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale dans le statut d'emploi.

Au cours de l'année 2009-2010, le ministère a procédé à l'embauche de 108 personnes. De ce nombre, 10 personnes (9,3 %) appartiennent à l'un ou à l'autre des groupes cibles. À noter que 27,3 % des emplois réguliers ont été comblés au cours de l'année par des personnes appartenant à l'un ou à l'autre de ces groupes cibles.

- Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs.

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées				
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2007-2008	25,0 %	13,4 %	40,0 %	18,2 %
2008-2009	23,4 %	3,8 %	18,9 %	7,7 %
2009-2010	27,3 %	1,9 %	13,2 %	20,0 %

- Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier.

Rappel des objectifs :

- Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier;
- Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année						
Groupes cibles	2008		2009		2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	17	3,1 %	22	4,0 %	24	4,8 %
Autochtones	1	0,2 %	2	0,4 %	1	0,2 %
Anglophones	11	2,0 %	12	2,2 %	12	2,4 %
Personnes handicapées	7	1,3 %	6	1,1 %	4	0,8 %

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2010										
Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ¹		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	4	4,3 %	15	5,2 %	4	5,2 %	1	2,4 %	24	4,8 %
Autochtones			1	0,3 %					1	0,2 %
Anglophones			7	2,4 %	2	2,6 %	3	7,3 %	12	2,4 %
Personnes handicapées			1	0,3 %	2	2,6 %	1	2,4 %	4	0,8 %

⁽¹⁾ Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Globalement, le taux de représentation des membres des communautés culturelles, des Autochtones et des anglophones se situe à 7,4 %, 37 personnes appartenant à ces groupes. Le taux de représentation des personnes handicapées est de 0,8 %, 4 personnes étant membres de ce groupe.

Femmes

- Taux d'embauche des femmes.

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, 2009-2010					
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	10	44	32	3	89
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches	90,9 %	81,5 %	84,2 %	60,0 %	82,4 %

- Taux de représentativité des femmes parmi les employés réguliers.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2010					
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	94	289	77	41	501
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	32	165	57	35	289
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	34,0 %	57,1 %	74,0 %	85,4 %	57,7 %

⁽¹⁾ Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	
	Total
Nombre de participants au programme accueillis au cours de l'année (cohorte de 2009)	0
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme (en prévision des cohortes débutant en 2010)	0

Allégement réglementaire et administratif

Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, est responsable de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*. Puisqu'il n'applique pas lui-même de réglementations, il n'est pas assujéti à la Politique, contrairement aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de celle-ci.

À titre de coordonnateur de l'action gouvernementale, le ministère veille à développer les outils et les guides nécessaires à la réalisation des analyses d'impact réglementaire et des déclarations d'impact réglementaire, à examiner les analyses et les déclarations produites par les ministères et organismes et à formuler des recommandations à cet égard.

Conformément à la Politique, le ministère fait rapport périodiquement au gouvernement des réalisations des ministères et des organismes touchant la Politique gouvernementale. Ce rapport spécifique soumis au Conseil des ministres fait état, non seulement des résultats relatifs à l'application de la Politique gouvernementale, mais aussi de l'état d'avancement des mesures du plan d'action gouvernemental *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* et des progrès des ministères et des organismes suivant l'analyse qu'il fait des rapports annuels de gestion des ministères et des organismes.

Développement durable et changements climatiques

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013

Objectif 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectif ministériel : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.		
	Gestes	Suivis
Action Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.	Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du ministère à la démarche de développement durable. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel du ministère.	En préparation. Non commencé.
Cibles et indicateurs 80 % d'employés sensibilisés d'ici 2011. 50 % d'employés formés d'ici 2013.	Taux d'employées et d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.	
Résultats de l'année	Le ministère a participé, au cours de la dernière année, aux rencontres du Groupe de travail « Sensibilisation et formation » créé en 2008 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour contribuer à la mise en application du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation auprès du personnel de l'administration publique et participer à la mise à jour de ce plan.	

	Gestes	Suivis
Action Sensibiliser les ministères et organismes et les soutenir dans l'application de la <i>Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif</i> .	Promouvoir un usage équilibré et responsable de l'outil réglementaire. Organiser des activités de sensibilisation à l'intention des répondants ministériels.	Action poursuivie. Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Un rapport par an sur l'état de l'application et de la mise en œuvre dans les ministères et organismes et publication d'au moins deux numéros du bulletin <i>MOINS ET MIEUX</i> . Nombre d'actions réalisées dans un but de sensibilisation des ministères et des organismes (publications, activités de sensibilisation).	
Résultats de l'année	Le ministère a produit un rapport daté d'août 2009 faisant état de l'application et de la mise en œuvre de la Politique dans les ministères et organismes et publié deux numéros du bulletin <i>MOINS ET MIEUX</i> (juin 2009 et février 2010).	
	Gestes	Suivis
Action Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et des organismes pour en faciliter la mise en œuvre.	Intégrer le développement durable aux attentes corporatives. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation des hauts dirigeants des ministères et des organismes au développement durable.	Action poursuivie. Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Intégration du développement durable aux attentes corporatives des hauts dirigeants et cinq autres moyens de communication d'ici 2013. Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.	
Résultats de l'année	Le développement durable a été intégré aux attentes corporatives 2009-2010 des hauts dirigeants. Une activité a eu lieu afin de les sensibiliser à l'impact des changements climatiques.	

	Gestes	Suivis
Action Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.	Conclure des ententes avec des corporations qui œuvrent dans le domaine du développement durable.	Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Selon les projets conclus avec les partenaires. Nombre et nature des activités développées.	
Résultats de l'année	Durant l'année 2009-2010, trois subventions ont été octroyées à trois organismes différents : 1. Une subvention d'un montant de 705 529 \$, à la Corporation Katimavik Opcan afin d'offrir des stages portant sur le développement durable à de jeunes Québécois, dans différentes régions du Québec. 2. Une subvention au montant de 200 000 \$, à la Fondation Stephen R. Bronfman afin de mobiliser les jeunes de 14 à 17 ans autour d'un projet de développement durable et de les sensibiliser à l'importance de leur contribution en vue d'améliorer leur milieu de vie. 3. Une subvention d'un montant de 153 000 \$ à la Fédération étudiante universitaire du Québec afin de créer des postes d'agents étudiants de développement durable et de mettre en œuvre des initiatives et des projets sensibilisant et impliquant la population étudiante aux enjeux du développement durable.	

Objectif 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif ministériel : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du ministère.		
	Gestes	Suivis
Action Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.	Diffuser des lignes directrices en matière de pratiques écoresponsables. Mettre en œuvre des mesures pour réduire les impacts environnementaux du ministère.	Action terminée. Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Diffusion des lignes directrices d'ici 2010, puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du ministère.	
Résultats de l'année	Des lignes directrices en matière de pratiques et d'activités écoresponsables sont entrées en vigueur au sein du ministère le 25 février 2010. Celles-ci ont été transmises à l'ensemble du personnel. Plusieurs gestes, en lien avec les lignes directrices émises, ont été réalisés au cours de l'année, à savoir : • Mise en place d'installations de visioconférence dans trois salles utilisées par l'ensemble du personnel du ministère. • État de situation effectué et recommandations proposées sur les mesures d'économies d'énergie au bureau pouvant être mises en place dans les locaux occupés par le personnel du ministère. • État de situation effectué en vue d'améliorer l'accessibilité à un système de récupération multi-matières (papier-carton, verre, métal, plastique) pour l'ensemble du personnel du ministère. • Sensibilisation réalisée de nouveau auprès de la clientèle sur l'utilisation de l'option recto-verso lors d'impression de documents. • Sensibilisation réalisée auprès des responsables concernés pour l'achat ou l'utilisation d'au moins 80 % de papier et de carton recyclés contenant des fibres postconsommation, et ce, pour chacune des catégories suivantes : papiers fins, fournitures de bureau, papiers sanitaires, cartons d'emballage. • Sensibilisation réalisée auprès des responsables concernés pour l'utilisation de papiers recyclés contenant des fibres postconsommation dans une proportion d'au moins 50 % des contrats d'impression. • Achat, après évaluation des besoins, d'imprimantes moins dommageables pour l'environnement. • Sensibilisation réalisée auprès des responsables concernés pour l'achat de cartouches au laser remises à neuf et le retour des cartouches défectueuses au fournisseur.	

	De plus, d'autres activités ont été réalisées, à savoir : • Production des revues de presse en format électronique qui ne peuvent être imprimées intégralement en une seule opération, mais seulement une page à la fois. • Système de bibliothèque en ligne permettant de consulter les revues de presse quotidiennes et d'autres documents d'information, évitant ainsi des impressions et de nombreuses photocopies quotidiennes. • Supports électroniques privilégiés lors de l'édition d'imprimés. • Recours à l'intranet et au portail gouvernemental pour annoncer des activités qui s'adressent à une clientèle interministérielle. • Formation du personnel qui agit comme coordonnateur ou personnel de soutien à l'organisation d'événements écoresponsables.
--	---

Objectif 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Objectif ministériel : Aider l'adoption de réglementations fondées sur un équilibre entre les objectifs d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de compétitivité de l'économie.

	Gestes	Suivis
Action Mettre à jour la <i>Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif</i> pour la rendre plus efficace et plus facile d'application par les ministères et les organismes.	Développer de nouvelles orientations pour favoriser l'équilibre entre les objectifs d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de compétitivité de l'économie.	Action en préparation.
Cibles et indicateurs	Politique mise à jour d'ici 2010. Mise à jour de la Politique.	
Résultats de l'année	Projet de mémoire et de politique à élaborer.	

Objectif 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.		
Objectif ministériel : Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.		
	Gestes	Suivis
Action Faciliter l'accès à l'information des citoyens, notamment dans un souci d'équité et de transparence.	Mettre en place la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2013 et suivi de son application. Accompagnement des ministères et des organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	
Résultats de l'année	Au cours de l'année 2009-2010, le ministère a poursuivi ses travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels. • Les représentants désignés de chacun des secteurs ont été rencontrés afin de les tenir informés de l'état d'avancement des travaux et d'obtenir leurs commentaires quant au contenu d'un éventuel projet de règlement. • Quatre rencontres ont été tenues dans le secteur de l'éducation. • Une rencontre a réuni des représentants du secteur municipal et une autre, pour le secteur de la santé et des services sociaux. Pour les ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec a représenté les ordres professionnels dans les discussions qui ont eu lieu pour l'élaboration du projet de règlement qui leur sera destiné. Une rencontre du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels a été tenue le 22 septembre 2009, portant sur la mise en œuvre de l'article 4 du <i>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les ministères et organismes</i>.	

Objectif 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif ministériel : Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.

	Gestes	Suivis
Action Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.	Promouvoir les principes de développement durable dans les travaux du Conseil de la fédération et les échanges avec les autres gouvernements du Canada.	Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).	
Résultats de l'année	<i>Dans le cadre des échanges avec les autres gouvernements du Canada</i> En septembre 2009, lors de la réunion conjointe des Conseils des ministres de l'Ontario et du Québec, les deux gouvernements se sont engagés en faveur du développement durable. Les deux gouvernements se sont engagés notamment à : • Inclure un chapitre sur l'environnement et le développement durable dans un accord de commerce bilatéral. • Harmoniser de façon prioritaire trois mesures environnementales, soit : ➤ Les normes d'émission en vigueur pour les véhicules lourds. ➤ Les études d'impact environnemental pour les projets ayant une incidence transfrontalière. ➤ Les éléments liés à la responsabilité élargie des fabricants de produits, relativement à la réduction des matières résiduelles dans l'emballage. • Coopérer pour stimuler le développement de pôles d'innovation dans le secteur des technologies vertes. • Commander une étude de faisabilité visant à faire progresser le projet d'un train grande vitesse entre les villes de Québec et de Windsor. • Travailler en vue d'établir un système de plafonnement et d'échanges visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre les changements climatiques.	

	<i>Dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération</i> Le Conseil de la fédération a exprimé sa ferme objection à l'interdiction émise par l'Union européenne visant les produits du phoque, laquelle n'est basée sur aucune information factuelle ou scientifique. Les effets d'une telle interdiction pourraient être dévastateurs sur la vie de milliers de Canadiens dont les revenus dépendent de la chasse au phoque dans plusieurs communautés rurales et nordiques. Le Conseil de la fédération a fait consensus sur l'importance cruciale de l'innovation pour assurer la relance économique et la prospérité à long terme du Canada, notamment à travers le développement d'une économie plus verte. • À cet effet, le Conseil de la fédération a convenu d'offrir un appui gouvernemental : ➤ au développement de réseaux électriques plus efficaces et plus propres (réseaux intelligents); ➤ à l'utilisation de technologies de pointe novatrices, exploitant et distribuant plus efficacement les diverses sources d'énergie; ➤ à d'autres formes d'infrastructures vertes qui permettront de réelles réductions des émissions de gaz à effet de serre; ➤ au développement constant et à l'usage accru de sources d'énergie propres et renouvelables, tels la géothermie et les énergies éolienne, solaire, marémotrice, hydroélectrique, la biomasse et les biogaz; ➤ au développement de carburants alternatifs pour les véhicules; ➤ à la promotion de technologies adaptées au climat nordique. • Les États fédérés ont en grande partie assumé le <i>leadership</i> en matière de changements climatiques en Amérique du Nord. Le Conseil de la fédération a convenu que le Canada aurait avantage à travailler avec les États-Unis à l'élaboration d'une approche continentale en matière de changements climatiques et de sécurité énergétique.
--	---

	<i>Dans le cadre des activités d'analyse et de veille relatives au fédéralisme environnemental et au développement durable</i> • Recherche et consolidation d'une banque de documentation spécialisée pertinente à l'élaboration d'une réflexion stratégique en matière de fédéralisme, d'environnement et de développement durable. • Le 19 janvier 2010, participation à une conférence de l'Institut de recherche en politiques publiques portant sur les politiques publiques sur l'eau. <i>Dans le cadre des échanges avec la francophonie canadienne</i> En 2009-2010, dans le cadre de son Programme de coopération intergouvernementale et de son Programme d'appui à la francophonie canadienne, au moins trois projets liés étroitement au développement durable ont été soutenus : • Projet « Réseau d'éducation et de surveillance écologique de l'eau » entre le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard. • Projet « Réseau d'éducation et de surveillance écologique de l'eau » entre le Québec et le Manitoba. • Projet « Deux jours en vert (Vert l'avenir) » entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador.
--	---

Objectif 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		
Objectif ministériel : Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.		
	Gestes	Suivis
Action Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.	Jouer un rôle éducatif et culturel en organisant des activités permettant aux membres de l'Ordre national du Québec de rayonner.	Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Dix activités d'ici 2013. Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.	
Résultats de l'année	En 2009-2010, trois activités ont été réalisées avec succès : • En janvier 2009, la présidente du Conseil de l'Ordre national du Québec a remis publiquement à M^{me} Julie Payette, Chevalier de l'Ordre national du Québec, une microplaquette portant le nom des membres de l'Ordre national du Québec inscrit à l'échelle nanométrique. En juillet 2010, M^{me} Payette emportait avec elle cette microplaquette à bord de la navette <i>Endeavour</i> lors de la mission spatiale STS-127. • Deux « Entretiens de l'Ordre national du Québec » ont été réalisés : l'un portant sur l'histoire de Trois-Rivières (conférence présentée devant public à Trois-Rivières par un membre de l'Ordre national du Québec) et l'autre ayant trait au parcours professionnel de M^{me} Brenda Milner, Grand Officier de l'Ordre national du Québec (entrevue menée par un membre de l'Ordre national du Québec et diffusée sous forme de brochure).	

Objectif 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.		
Objectif ministériel : Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.		
	Gestes	Suivis
Action Participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.	Financer des projets d'infrastructures communautaires dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones (FDA) et du Fonds d'initiatives autochtones (FIA).	Action poursuivie.
Cibles et indicateurs	Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec (cinq millions de dollars d'ici 2010).	
Résultats de l'année	Le ministère a soutenu financièrement plusieurs projets d'infrastructures communautaires et sociales permettant d'améliorer les conditions de vie des communautés autochtones, au moyen de ses deux principaux programmes de soutien au développement économique social ciblant la clientèle autochtone, soit le Fonds de développement pour les Autochtones et le Fonds d'initiatives autochtones. Le ministère a soutenu un certain nombre de projets pendant l'année, représentant une aide financière dépassant les 5,9 millions de dollars. <u>Algonquins</u> • Kitecisakik : garderie (FDA - 61 743 \$) • Lac Simon : salle communautaire pour les aînés (FIA - 221 500 \$) <u>Attikameks</u> • Wemotaci : terrain de jeux « Mamo Metowaniwon » (FIA 138 878 \$); installations sportives extérieures (FIA - 97 377 \$) <u>Innus</u> • Betsiamites : agrandissement et réaménagement d'un centre administratif (FIA - 300 961 \$) • Uashat Maliotenam : construction d'un centre administratif (FIA - 1 million de dollars) <u>Inuits</u> • Akulivik : rénovation d'un aréna (FIA - 675 758 \$) • Inukjuak : centre pour femmes Ajapirvik (FIA - 380 000 \$) • Ivujivik : rénovation d'un aréna (FIA - 675 758 \$) • Kangiqsujaq : atelier communautaire de menuiserie et de mécanique (FIA - 800 000 \$) • Kuujjuarapik : agrandissement d'un gymnase (FIA - 471 267 \$) • Umijuq : rénovation d'un aréna (FIA - 675 758 \$) <u>Organisme autochtone touchant plus d'une nation</u> • Centre d'amitié de Val-d'Or : Centre de services Premières Nations (FIA - 450 000 \$)	

Changements climatiques

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, adopté par le gouvernement en juin 2006, prévoit notamment que les ministères doivent définir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (mesure 17 du plan d'action).

En 2009-2010, le ministère a réalisé une partie de la phase de démarrage du plan de navettage durable, soit notamment :

- la compilation des effectifs du ministère par lieu de travail et lieu de résidence;
- la signature d'une entente interministérielle avec le ministère des Services gouvernementaux et le Secrétariat du Conseil du trésor pour la mise en commun des ressources en vue d'élaborer le plan;
- l'approbation de l'offre de services de Mobili.T, l'organisme à but non lucratif choisi, pour qu'il réalise le sondage et propose au ministère une série de mesures susceptibles de réduire les gaz à effet de serre liés au déplacement de ses employés pour se rendre au travail.

Comme d'autres organisations, le ministère a continué à mettre à la disposition du personnel le programme *L'Abonne Bus* en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. L'abonnement, d'une durée minimale d'un an, offre aux employés qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2010, 136 employés étaient inscrits au programme.

Emploi et qualité de la langue française

Le ministère veille au respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la Politique.

En 2009-2010, le ministère a fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2009-2010 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, quelque 218 demandes d'accès à des documents ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du ministère.

- Un total de 181 demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours alors que les 37 autres l'ont été dans un délai de 30 jours.
- Sur ce total, 100 demandeurs ont reçu une réponse favorable, 50 ont fait l'objet d'un refus total ou partiel et 22 ont été dirigés vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant davantage de la compétence de ces derniers.
 - Quatre demandes ont été soit complétées, refusées ou refusées en partie et référées à un autre organisme.
 - Trois demandes visaient à la fois des documents accessibles, inaccessibles ou relevant de la compétence d'un autre organisme et non détenus par le ministère.
 - Un total de 37 demandes n'ont pu être menées à terme, le ministère ne détenant aucun document relatif à celles-ci.
 - Une demande a été annulée à la suite du désistement du demandeur et une demande a été jugée abusive et fait présentement l'objet d'une demande auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec en vertu de l'article 137.1 de la *Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.
 - Deux demandes ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

De plus, cinq demandes d'accès ont été traitées par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

- Ces demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ne détenait aucun document lié à l'objet de ces demandes.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

Utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec

Dans son rapport spécial déposé le 12 juin 2007 concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur, le Vérificateur général avait notamment recommandé au ministère du Conseil exécutif du Québec d'entreprendre des discussions avec l'ancien lieutenant-gouverneur afin de déterminer les montants que l'ancien lieutenant-gouverneur devrait rembourser au ministère pour la portion non justifiée de ses dépenses.

Le 4 février 2010, le secrétaire général du gouvernement, M. Gérard Bibeau, rencontrait les membres de la Commission parlementaire de l'administration publique, au cours d'une audition à laquelle le lieutenant-gouverneur avait également été invité à participer. À cette occasion, le secrétaire général a présenté aux parlementaires l'état d'avancement du Plan d'action du ministère du Conseil exécutif mis en œuvre pour donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général.

Une importante étape a été franchie afin de donner suite à la recommandation du Vérificateur général. La firme juricomptable mandatée à cet effet a entamé son travail d'examen des pièces justificatives. Elle doit soumettre un rapport d'expertise. En fonction du résultat de cet examen, les procédures habituelles de recouvrement seront entreprises.

Annexes

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2010

Comité des priorités

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

La vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, qui en assume la vice-présidence.

La présidente du Conseil du trésor.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

La présidente du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

Le président du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire et président du Comité de législation.

La présidente du Comité des communications.

Le ministre des Finances et ministre responsable de la région de Montréal.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le Leader parlementaire du gouvernement.

Comité des priorités économiques

Le premier ministre, qui en assume la présidence.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la vice-présidence.

La présidente du Conseil du trésor.

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le ministre des Finances.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La ministre des Transports.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail.

Comité de législation

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui en assume la présidence.

La ministre de la Justice, qui en assume la vice-présidence.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le Leader parlementaire du gouvernement.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la présidence.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Le ministre de la Sécurité publique.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail.

La ministre de la Justice.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La ministre responsable des Aînés.

Le ministre responsable des Affaires autochtones.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le ministre de la Famille.

La ministre des Services gouvernementaux.

La ministre déléguée aux Services sociaux.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui en assume la présidence.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui en assume la vice-présidence.

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

Le ministre des Finances.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec.

La ministre des Transports.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Le ministre du Revenu.

Le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie.

La ministre du Tourisme.

La ministre des Services gouvernementaux.

Le ministre délégué aux Transports.

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec, qui en assume la présidence.

Le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, qui en assume la vice-présidence.

La ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La ministre responsable de la région de l'Estrie.

La ministre responsable de la région de Laval, de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière.

Le ministre responsable de la région de Montréal.

La ministre responsable de la région de la Mauricie.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.

La ministre responsable de la région de la Montérégie.

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec.

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Le ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord.

Le whip en chef du gouvernement.

Le président du caucus du parti du gouvernement.

**Annexe 2 – Lois et règlements dont l’application est confiée au
premier ministre, au ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions
démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones
au 31 mars 2010**

Lois et règlements dont l’application est confiée au premier ministre

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	C-59.01	Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse
		C-59.01, r.0.1 — Règlement sur la déclaration de candidature pour devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse
		C-59.01, r.2 — Règlement de régie interne du Conseil permanent de la jeunesse
2	E-18	Loi sur l’exécutif
		E-18, r.0.1 — Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets
		E-18, r.1 — Décret établissant le Grand Sceau du Québec
		E-18, r.2 — Règlement sur l’allocation forfaitaire de frais de fonction et les autres allocations des membres du Conseil exécutif
		E-18, r.3 — Règlement sur le remboursement des frais de logement des membres du Conseil exécutif qui ne sont pas membres de l’Assemblée nationale
3	M-30 sections I, I.1 et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
		M-30, r.0.1 — Règlement sur l’éthique et la déontologie des administrateurs publics
		M-30, r.3.7 — Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif
4	M-34	Loi sur les ministères
5	O-7.01	Loi sur l’Ordre national du Québec
		O-7.01, r.1 — Règlement sur les insignes de l’Ordre national du Québec

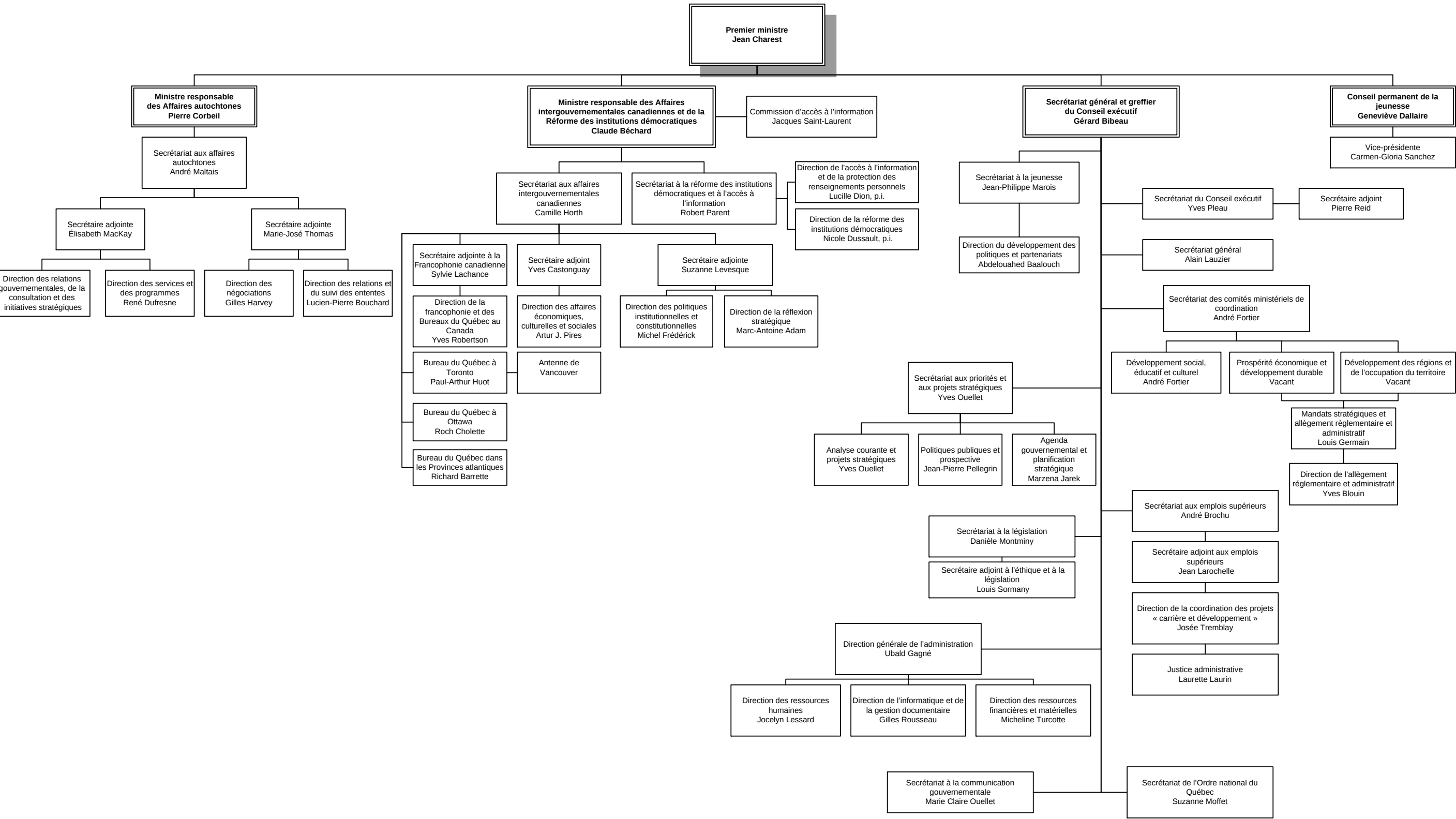
**Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable
des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Réforme des institutions démocratiques**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.0.1 — Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.0.2 — Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.1.1 — Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		A-2.1, r.1.2 — Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements
		A-2.1, r.1.2.1 — Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.1.3 — Règlement de régie interne de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.2 — Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information
2	C-7.1	Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques
3	E-20.2	Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec
4	M-30 sections II et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
5	P-39.1	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

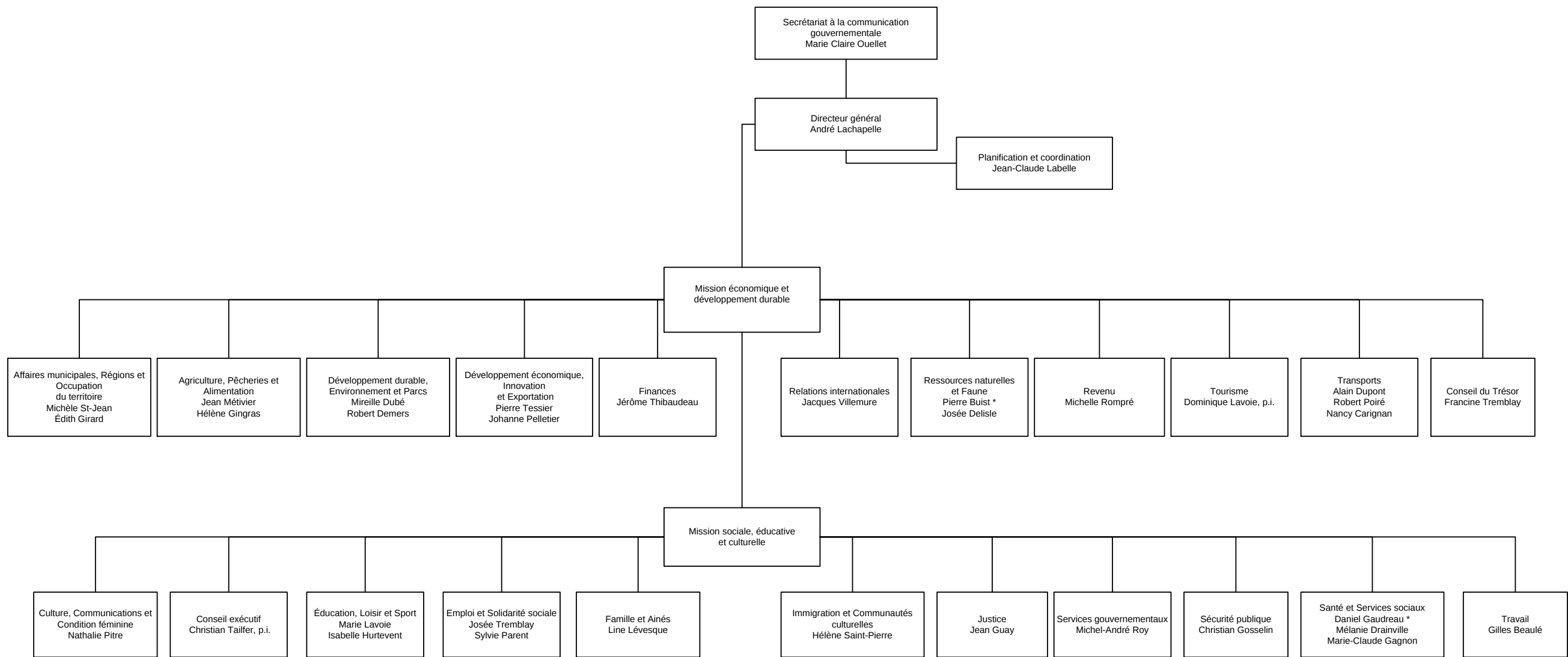
**Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable
des Affaires autochtones**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-6.1	Loi sur l'Administration régionale crie
2	C-59.1	Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James
3	M-30 sections III.2 et IV	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
4	S-10.1	Loi sur la Société de développement des Naskapis
5	S-18.1	Loi sur la Société Makivik

Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2010



Suite au verso



* Pierre Buist est également coordonateur de la mission économique et développement durable
* Daniel Gaudreau est également coordonateur de la mission sociale, éducative et culturelle

www.mce.gouv.qc.ca